



Sa Majesté le Roi reçoit le chef du gouvernement et les membres du gouvernement dans sa nouvelle mouture après sa restructuration

Page 2

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : Mohamed Benarbia

Prix: 4 DH N°: 10346

Vendredi 25 octobre 2024

*El Midaoui supplante Miraoui
Une lueur d'espoir pour des étudiants
en médecine qui n'en peuvent plus*

Le nouveau ministre réussira-t-il là où son prédécesseur a échoué ?



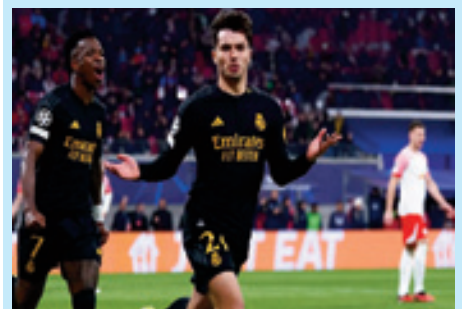
Page 3

Le Maroc réaffirme le lien entre terrorisme et séparatisme devant le CPS de l'UA



Page 4

Brahim Díaz pourrait participer au Clásico face au FC Barcelone



Page 22

Sa Majesté le Roi reçoit le chef du gouvernement et les membres du gouvernement dans sa nouvelle mouture après sa restructuration



Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a reçu mercredi 19 Rabi II 1446 H, correspondant au 23 octobre 2024, à la Salle du Trône au Palais Royal de Rabat, le chef du gouvernement et les membres du gouvernement dans sa nouvelle mouture après restructuration de l'architecture gouvernementale.

Il s'agit de :

M. Aziz Akhannouch : chef du gouvernement.

M. Abdelouafi Lafit : ministre de l'Intérieur.
M. Nasser Bourita : ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger.

M. Abdellatif Ouahbi : ministre de la Justice.

M. Ahmed Toufiq : ministre des Habous et des Affaires islamiques.

M. Mohamed Hajoui : secrétaire général du gouvernement.

Mme Nadia Fettah : ministre de l'Economie et des Finances.

M. Nizar Baraka : ministre de l'Équipement et de l'Eau.

M. Mohamed Saad Berrada : ministre de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports.

M. Amine Tahraoui : ministre de la Santé et de la Protection sociale.

Mme Fatima Ezzahra El Mansouri : ministre de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la

Politique de la ville.

M. Ahmed Bouari : ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts.

M. Younes Sekkouri Oubbahessou : ministre de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences.

M. Ryad Mezzour : ministre de l'Industrie et du Commerce.

Mme Fatim-Zahra Ammor : ministre du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie sociale et solidaire.

M. Azzedine El Midaoui : ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation.

Mme Leila Benali : ministre de la Transition énergétique et du Développement durable.

M. Abdessamad Kayouh : ministre du Transport et de la Logistique.

M. Mohamed Mehdi Bensaïd : ministre de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication.

Mme Naima Ben Yahia : ministre de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille.

M. Abdellatif Loullyi : ministre délégué auprès du chef du gouvernement, chargé de l'Administration de la Défense nationale.

M. Karim Zidane : ministre délégué auprès du chef du gouvernement, chargé de l'Investissement, de la Convergence et de l'Évaluation des politiques publiques.

M. Fouzi Lekjaa : ministre délégué auprès de la ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget.

M. Mustapha Baitas : ministre délégué auprès du chef du gouvernement, chargé des relations avec le Parlement, Porte-parole du

gouvernement.

Mme Amal El Fallah Seghrouchni : ministre déléguée auprès du chef du gouvernement, chargée de la Transition numérique et de la Réforme de l'Administration.

Mme Zakia Driouch, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Agriculture, du Développement rural et des Eaux et Forêts, chargée de la Pêche maritime.

M. Omar Hejira, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Industrie et du Commerce, chargé du Commerce extérieur.

M. Adib Benbrahim, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, chargé de l'Habitat.

M. Hicham Sabry, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences, chargé de l'Emploi.

M. Lahcen Essaadi, secrétaire d'Etat auprès de la ministre du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie sociale et solidaire.

M. Abdeljebar Rachidi, secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille, chargé de l'Insertion sociale.

Par la suite, les nouveaux ministres ont prêté serment devant Sa Majesté le Roi.

A cette occasion, Sa Majesté le Roi a posé pour une photo-souvenir avec les membres du gouvernement.

Cette audience s'est déroulée en présence du chambellan de Sa Majesté le Roi, Sidi Mohammed El Alaoui.

SM le Roi reçoit les nouveaux membres nommés au Conseil supérieur de la communication audiovisuelle



Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a reçu, mercredi au Palais Royal de Rabat, les nouveaux membres nommés au Conseil supérieur de la communication audiovisuelle.

Il s'agit de :

- M. Yassir Ghorbal.
- M. Mohamed Laroussi.
- M. Abdellatif Adil.
- M. Adil Benhamza.

A cette occasion, les quatre nouveaux membres du Conseil supérieur de la communication audiovisuelle ont prêté serment devant Sa Majesté le Roi.

Cette audience s'est déroulée en présence de la Présidente de la Haute Autorité du conseil supérieur de la communication audiovisuelle, Mme Latifa Akhbarbach.

SM le Roi reçoit les nouveaux walis et gouverneurs nommés au niveau de l'Administration territoriale et centrale

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a reçu, mercredi au Palais Royal à Rabat, les nouveaux walis et gouverneurs nommés au niveau de l'Administration territoriale et centrale.

Il s'agit de :

Walis à l'Administration territoriale :

M. Mouaad Jamaï, wali de la région de Fès-Meknès, gouverneur de la préfecture de Fès.

M. Khatib El Hebil, wali de la région de l'Oriental, gouverneur de la préfecture d'Oujda-Angad.

M. Essaid Zniber, wali de la région de Drâa-Tafilet, gouverneur de la province d'Errachidia.

M. Mohamed Benribag, wali de la région de Béni Mellal-Khénifra, gouverneur de la province de Béni Mellal.

Wali à l'Administration Centrale :

M. Jelloul Samsseme, wali, directeur général des collectivités territoriales.

Gouverneurs à l'Administration territoriale :

M. Mhamed Atfaoui, gouverneur de la province d'El Jadida.

M. Mustapha Ennouihi, gouverneur de la préfecture de Skhirate-Témara.

M. Abdelhamid El Mazid, Gouverneur de la province de Kénitra.

M. Mohammed Fettaïh, gouverneur de la province de Safi.

M. Mabrouk Tabet, gouverneur de la province de Taroudant.

M. Mohamed Samir El Khamlihi, gouverneur de la province de Moulay Yacoub.

M. Abderrahmane El Jaouhari, gouverneur de la province de Tiznit.

M. Chakib Belkaid, gouverneur de la province de Jerada.

M. El Hassan Benkhayti, gouverneur de la province d'Azilal.

M. Abdallah Chater, gouverneur de la province de Tan Tan.

M. Mohammed Rochdy, gouverneur de la province d'Aousserd.

M. Abdelhak Hamdaoui, gouverneur de la préfecture d'arrondissements d'Al Fida-Mers Sultan.

M. Abdellatif Ennahli, gouverneur de la province de Khémisset.

M. Jalal Benhayoun, gouverneur de la province de Nouaceur.



M. Driss Misbah, gouverneur de la province d'Ifrane.

M. Allal El Baz, gouverneur de la province de Boulemane.

M. Badr Boussif, gouverneur de la province de Taourirt.

M. Abdelham El Hattach, gouverneur de la province de Guercif.

M. Abdelham El Hattach, gouverneur de la province de Guercif.

M. Abdelham El Hattach, gouverneur de la province de Driouch.

M. Mohammed Adil Hourane, gouverneur de la province de Khénifra.

M. Driss Rubio, gouverneur de la province de Sidi Slimane.

M. Abdelwahab Fadhil, gouverneur de la province de Midelt.

M. Ibrahim Boutoumlate, gouverneur de la province d'Es-Semara.

M. Mohamed Taouss, gouverneur de la préfecture d'arrondissements d'Ain-Sebaâ-Hay Mohammadi.

Gouverneur à l'Administration centrale :

M. Hassan Mzerna, gouverneur, directeur des affaires rurales.

Au cours de cette audience, les gouverneurs nouvellement nommés ont prêté serment devant Sa Majesté le Roi.

Cette audience s'est déroulée en présence du ministre de l'Intérieur,

M. Abdelouafi Lafit, et du chambellan de SM le Roi, Sidi Mohammed El Alaoui.

El Midaoui supplante Miraoui

Une lueur d'espoir pour des étudiants en médecine qui n'en peuvent plus

Le nouveau ministre réussira-t-il là où son prédécesseur a échoué ?



L'attente était longue et les spéculations allaient bon train, mais le voile a enfin été levé sur le tant attendu remaniement ministériel. Alors que certains ministres ont été reconduits malgré des bilans en demi-teinte, d'autres, dont l'ancien ministre de l'Enseignement supérieur, Abdellatif Miraoui, ont quitté la scène. C'est Azzedine El Midaoui, figure respectée du monde universitaire, qui lui succède. Ce changement est perçu par beaucoup comme une lueur d'espoir, notamment pour les étudiants en médecine, dont la mobilisation et les revendications secouent le pays depuis plusieurs mois.

Mais la nomination de ce nouveau ministre marque-t-elle la fin de cette longue crise ? Miraoui était-il le véritable bloqueur des négociations ? Quelles nouvelles perspectives El Midaoui peut-il offrir ? Autant de questions auxquelles il faut tenter d'apporter des réponses, en observant de près ce tournant important pour l'enseignement supérieur au Maroc.

Espoir ou continuité ?

Azzedine El Midaoui n'est pas un inconnu dans les milieux académiques marocains. Président de l'Université Ibn Tofail de Kénitra depuis 2014 et ancien président de la Conférence des présidents des Universités du Maroc, son parcours est jalonné de succès dans la gestion universitaire et la recherche scientifique. Reconnu pour son expertise dans le dessalement de l'eau et ses engagements pour l'innovation, il a su gagner la confiance de ses pairs, tant au Maroc qu'à l'international. Mais, au-delà de son curriculum brillant, ce changement symbolise-t-il une rupture avec les politiques menées sous Miraoui ?

L'ancien ministre Abdellatif Miraoui a vu son mandat entaché par une série de grèves et de manifestations d'étudiants en médecine, en pharmacie et en dentaire, qui réclament des réformes en profondeur. Si certaines de leurs revendications ont été partiellement prises en compte, les étudiants jugent toujours la réponse gouvernementale

insuffisante. El Midaoui, en homme de dialogue et de réflexion, peut-il être celui qui amorcera une véritable sortie de crise ?

Un ministre capable de réformes ?

El Midaoui, avec son expérience scientifique, semble tout indiqué pour comprendre les besoins de réforme dans l'enseignement supérieur, notamment dans le secteur médical. Sa capacité à diriger des projets de recherche internationaux et à obtenir des financements pour des initiatives universitaires témoigne de sa compréhension des enjeux complexes qui se posent à l'éducation et à la recherche. Toutefois, la tâche qui l'attend ne se limite pas à la gestion de programmes académiques ; il devra surtout répondre aux attentes pressantes des étudiants en médecine.

Ces derniers ne cachent pas leurs espoirs. « Nous espérons qu'avec ce nouveau ministre, nos revendications seront enfin écoutées, et qu'il saura instaurer un véritable dialogue avec nous », confie Amine, étudiant en 4^{ème} année de médecine à Casablanca. Pour lui, l'ancien ministre n'était pas parvenu à comprendre la gravité de la situation, et la nomination d'El Midaoui pourrait bien changer la donne. « Il est urgent d'avoir un interlocuteur qui connaît les rouages du système universitaire et qui est prêt à négocier de façon constructive », ajoute Meriem, étudiante en 3^{ème} année de médecine à Rabat. Pour beaucoup d'étudiants, ce changement à la tête du ministère suscite un regain de confiance, même si la méfiance demeure après des mois de grève sans résultats tangibles.

Loïn du miracle

Si l'arrivée d'un nouveau ministre suscite une lueur d'espoir, elle ne doit tout de même pas être interprétée comme la résolution instantanée des problèmes des étudiants en médecine. Il serait utopique de croire que la situation changera du jour au lendemain. Si l'ancien ministre symbolise aux yeux de certains le blocage des négociations, il

n'était pas seul à l'origine des dysfonctionnements structurels. Miraoui, en tant que figure de proue d'une certaine majorité qui semble sourde aux appels à la réforme, n'était que l'un des nombreux rouages d'une machine plus vaste : celle du gouvernement dans son ensemble. Le départ d'un ministre, aussi stratégique soit-il, ne garantit pas un changement global si les politiques de fond ne suivent pas.

En effet, bien que Miraoui ait cristallisé la frustration des étudiants, le système éducatif et de santé dans lequel il opérait est le reflet de choix plus larges, souvent décidés en haut lieu, par l'Exécutif. La pression démographique croissante dans les universités, avec l'augmentation du nombre d'étudiants sans que les infrastructures et le corps enseignant ne suivent proportionnellement, est le résultat d'une gestion gouvernementale qui ne semble pas avoir anticipé les besoins réels du secteur. Le projet de former davantage de médecins pour répondre à une demande croissante en soins est, certes, louable en théorie, mais peut conduire à une baisse significative de la qualité de l'enseignement, du moins selon les étudiants eux-mêmes.

Azzedine El Midaoui hérite donc d'un fardeau qui dépasse les simples conflits entre un ministre et des étudiants. Il devra composer avec une administration qui fonctionne selon des dynamiques souvent rigides et une culture gouvernementale parfois accusée d'inertie. Les réformes dont parlent les étudiants ne se limitent pas aux seules années de formation, ni au numerus clausus ; elles concernent une vision d'ensemble de la manière dont le gouvernement considère l'éducation médicale et, plus largement, l'investissement dans la santé publique.

Pour beaucoup d'observateurs, le départ de Miraoui n'est qu'une étape parmi tant d'autres nécessaires. On ne peut pas s'attendre à ce qu'un seul homme règle tous les problèmes. Il faudra une volonté politique forte et un changement de paradigme à tous les niveaux pour que les étudiants en médecine obtiennent satisfaction.

Un dialogue possible, mais à quelles conditions ?

Le principal obstacle auquel El Midaoui devra faire face est la défiance installée entre les étudiants et les autorités. Ces derniers mois, le dialogue a souvent semblé rompu et les promesses de réforme n'ont pas abouti à des mesures concrètes. La crise actuelle, exacerbée par la réduction des années de formation et l'augmentation du nombre d'étudiants, n'a cessé d'empirer. Un contexte qui a mis en péril non seulement l'avenir académique des étudiants, mais aussi la qualité des soins de santé dans le pays.

La question qui se pose désormais est : le nouveau ministre saura-t-il rétablir la confiance avec les étudiants ? D'un côté, sa réputation de gestionnaire rigoureux et ouvert au dialogue pourrait jouer en sa faveur. De l'autre, la complexité des enjeux à traiter ne permet pas de miser uniquement sur sa personnalité ou son parcours. Il s'agira de réformer en profondeur un système éducatif qui montre des signes d'essoufflement.

« Nous avons confiance en ses compétences, mais nous ne voulons plus de promesses en l'air. Il est temps de passer aux actes », martèle un membre de la Commission nationale des étudiants en médecine, dans une publication sur Facebook. Ce sentiment est partagé par de nombreux étudiants qui espèrent qu'El Midaoui saura éviter l'écueil de son prédécesseur.

Cependant, ces derniers restent prudents, conscients que le dialogue ne peut se limiter à de simples discussions de façade. Ils réclament des engagements clairs, assortis de calendriers précis pour la mise en œuvre des réformes promises. La transparence dans le suivi des accords et une réelle implication des représentants des étudiants dans les prises de décision seront des conditions indispensables pour restaurer la confiance. « Nous avons déjà assisté à trop de reports et de compromis qui ne mènent à rien », déclare un autre étudiant. « Ce que nous voulons, c'est un plan d'action concret, avec des mesures immédiates pour améliorer nos conditions de formation ».

Une sortie de crise imminente ?

La nomination d'Azzedine El Midaoui intervient à un moment critique pour l'enseignement supérieur et la formation médicale au Maroc. Les attentes sont élevées et les enjeux nombreux. Pour les étudiants en médecine, ce changement pourrait marquer un tournant décisif, mais beaucoup de questions demeurent. Le nouveau ministre saura-t-il répondre à l'urgence de la situation tout en réformant en profondeur le système ?

En tout cas, la nomination d'Azzedine El Midaoui constitue un tournant important, mais elle ne résoudra pas à elle seule la crise. Ce qui est en jeu, c'est la capacité du nouveau ministre à instaurer un dialogue apaisé, mais surtout à proposer des réformes concrètes et adaptées à la réalité marocaine. Cela exigera du courage politique et une vision à long terme.

Ce remaniement ministériel, qui a écarté quelques figures controversées, sera-t-il donc suffisant pour apaiser une crise qui dure depuis trop longtemps ? Seul l'avenir nous le dira. Ce qui est certain, c'est que le sort des milliers d'étudiants en médecine dépend aujourd'hui d'un dialogue franc et constructif entre le nouveau ministre et ceux qui, demain, seront les garants de la santé publique au Maroc.

Les yeux sont désormais tournés vers Azzedine El Midaoui. Il lui revient d'agir vite et bien, car l'avenir du système de santé marocain pourrait bien se jouer dans les prochains mois.

Mehdi Ouassat

Le Maroc réaffirme le lien entre terrorisme et séparatisme devant le CPS de l'UA

Le Maroc a réaffirmé, mercredi à Addis-Abeba, devant le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), le lien entre les groupes terroristes et séparatistes.

L'ambassadeur représentant permanent du Royaume auprès de l'UA et la CEA-ONU, Mohamed Arrouchi, qui intervenait lors d'une réunion par visioconférence du CPS consacrée à l'examen du rapport de la Commission de l'UA sur la lutte contre le terrorisme sur le continent, a souligné que les activités des groupes terroristes en Afrique ont des conséquences dévastatrices, provoquant des perturbations, des déplacements massifs de populations et des pertes humaines considérables.

Le diplomate marocain a ajouté que ces groupes terroristes sont responsables de nombreuses attaques violentes, enlèvements et actes terroristes visant à imposer leur idéologie extrémiste.

Le continent a subi une perte économique de 171 milliards de dollars à cause du terrorisme au cours de la dernière décennie, a déploré M. Arrouchi, relevant que l'Afrique a dû supporter seule les conséquences des déplacements des combattants terroristes étrangers qui

trouvaient refuge sur le continent.

Sur le continent africain, l'ambassadeur représentant permanent du Royaume auprès de l'UA et la CEA-ONU a souligné qu'il y a le constat d'un phénomène, qui se produit rarement ailleurs, qui est le lien et la collaboration, en particulier, entre les groupes terroristes, les groupes armés non-étatiques, les séparatistes et les insurgés, impliqués dans la criminalité transnationale, qui deviennent de plus en plus dangereux par la circulation des flux financiers illicites et la propagation des armes légères et de petit calibre se confirmant davantage avec l'implication de différents acteurs, y compris les acteurs étatiques.

Le diplomate marocain a insisté sur la nécessité de combattre avec rigueur ledit phénomène, car les connivences contre la souveraineté et la stabilité des Etats créent une alliance objective entre ces groupes néfastes, mettant en péril la paix et la stabilité en Afrique.

Pour combattre le terrorisme, assurer la stabilité, et protéger les populations civiles contre les attaques des groupes terroristes, il est aussi important de lutter contre les diverses sources de financement des groupes terroristes, notamment

l'extorsion des populations locales dans les zones qu'ils contrôlent, les enlèvements contre rançon, le commerce et les activités illégales telles que le trafic de substances psychotropes, la contrebande et le commerce d'armes, par ces groupes terroristes et les sympathisants partageant des idéologies extrémistes qui menacent la stabilité et le développement dans le continent, a-t-il rappelé.

La lutte contre le terrorisme et le crime organisé demeure une pré-condition à la consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité politique. Pour cela, il faut s'attaquer à la détérioration de la situation socio-économique et humanitaire en Afrique, particulièrement dans les camps de réfugiés où une telle situation favorise l'émergence de jeunes fanatisés et radicalisés, étant donné qu'elle contribue à la propagation de l'extrémisme violent parmi ces jeunes en manque de perspectives d'avenir, a-t-il indiqué.

Le diplomate marocain a réitéré l'importance d'adopter une approche multidimensionnelle pour parvenir à une paix, une stabilité et un développement durables, dont la pertinence réside dans l'intérêt particulier qu'elle accorde à toutes

les causes profondes structurelles et fondamentales, aux moteurs et aux facteurs possibles qui facilitent la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme.

Dans ce sens, l'ambassadeur représentant permanent du Royaume auprès de l'UA et la CEA-ONU a rappelé, que dans le cadre des efforts du Royaume en matière de paix et de sécurité, le Maroc a abrité en octobre 2022 la Conférence inaugurale sur «La promotion du lien entre paix, sécurité et développement», ayant pour but d'aborder les défis croissants auxquels sont confrontées les économies africaines et qui pèsent lourdement sur leur sécurité et leur stabilité, notamment les pays sortant de conflits et ceux en transition politique.

L'adoption de la Déclaration de Tanger par le CPS de l'UA est une reconnaissance de la pertinence de l'approche multidimensionnelle, et constitue une feuille de route pour la mise en œuvre effective du processus de Tanger à travers le développement de « Nexus Projects » dans les cinq régions du continent, traitant ainsi les causes structurelles de la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme, et les défis connexes, a-t-il conclu.

Désignation de Ghizlane Benjelloun Personnalité 2024 de l'ONU au Maroc



Le Système des Nations unies pour le développement au Maroc a annoncé, jeudi à Rabat, la désignation de Mme Ghizlane Benjelloun, en tant que Personnalité 2024 de l'ONU au Maroc et ce à l'occasion de la Journée des Nations unies.

Cette distinction est décernée en reconnaissance de son engagement de longue date en faveur de la santé mentale des enfants et la promotion de leurs droits, indique un communiqué des Nations unies Maroc.

"L'ensemble des agences des Nations unies basées au Royaume du Maroc reconnaissent, par cette désignation, l'engagement passionné d'une femme en faveur des jeunes générations marocaines et de leur bien-être", a relevé la coordinatrice résidente du Système des Nations unies pour le développement au Maroc, Nathalie Fustier, notant que les enfants d'aujourd'hui sont les acteurs de demain, porteurs d'espoir et de changement pour un futur meilleur.

De son côté, Mme Benjelloun s'est dite honorée de cette distinction qu'elle dédie à chaque enfant et à chaque adulte qui se bat pour les droits des enfants car leur avenir et l'avenir de notre société dépendent de notre capacité à placer leur bien-être mental au cœur de toutes nos priorités.

A cette occasion, un certificat sera présenté à Mme Benjelloun par le coordinateur résident par intérim des Nations unies au Maroc et directeur régional du Bureau de l'UNESCO pour le Maghreb, Eric Falt, fait savoir la

même source.

Mme Benjelloun est vice-présidente de l'Observatoire national des droits de l'enfant (ONDE) et membre du Conseil d'administration de l'Union nationale des femmes du Maroc. En plus de ses responsabilités à l'ONDE, elle est membre du Conseil d'administration du Bureau international des droits de l'enfant (IBCR) et de celui de l'AEPEA (Association européenne de psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent) et membre active de l'Association internationale "La cause des bébés".

Universitaire et experte internationale, elle est également membre du Conseil scientifique et du Comité de suivi de la Chaire académique Lalla Meryem pour la femme et l'enfant hébergée par l'Université Mohammed V à Rabat. Elle est aussi professeure de l'enseignement supérieur en pédopsychiatrie et cheffe du service de la pédopsychiatrie à l'Hôpital mère enfant du CHU Ibn Rochd de Casablanca.

Au-delà de ses rôles institutionnels, Mme Benjelloun incarne une vision profondément humaine et engagée pour l'amélioration de la qualité de vie des enfants les plus vulnérables.

Connue pour sa proximité avec les familles et sa capacité à écouter les enfants dans leur diversité, elle a su mobiliser des acteurs publics et privés autour de la cause de l'enfance, mettant en avant des initiatives concrètes visant à soutenir le bien-être des enfants et la prévention des troubles psychologiques dès l'enfance, relève le communiqué.

La sélection annuelle de la personnalité de l'ONU au Maroc à l'occasion de la Journée des Nations unies (24 octobre) est une nouvelle initiative visant à célébrer et valoriser l'engagement citoyen en reconnaissant une personne qui se distingue par ses efforts dans la promotion des valeurs universelles des Nations unies et ses Agences, Fonds et Programmes, au service de l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD). Au-delà de la simple reconnaissance, l'objectif de cette désignation est de sensibiliser et d'inspirer le public, en mettant en avant des initiatives individuelles porteuses de changement et en illustrant leur impact positif sur la société, conclut le communiqué.

Omar Hilale briefe le Conseil de sécurité sur la situation en République Centrafricaine

À l'invitation de la présidence suisse du Conseil de sécurité, l'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU, Omar Hilale, en sa qualité de président de la Configuration République Centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix (CCP), a briefé mercredi le Conseil sur les avancées en matière de consolidation de la paix dans ce pays africain.

Cette réunion a été marquée notamment par la présentation du rapport du Secrétaire général des Nations unies sur la situation en République Centrafricaine, par la représentante spéciale du Secrétaire général et cheffe de la MINUSCA, Valentine Rugwabiza.

Dans son rapport, M. Hilale a souligné que la République Centrafricaine se trouve désormais à un moment décisif, voire un tournant crucial de son parcours vers une paix et une stabilité pérennes.

Il a évoqué, à ce propos, le changement de paradigme instauré sous le leadership du président Faustin Archange Touadera visant à sortir le pays d'une situation de crise prolongée et de dépendance de l'assistance humanitaire, vers le développement durable, afin de permettre à la RCA d'exploiter pleinement ses potentialités et ses riches ressources.

Le président de la Configuration RCA s'est félicité également de l'adoption en septembre dernier d'un nouveau Plan national de développement qui ambitionne non seulement de répondre aux besoins immédiats de la population centrafricaine, mais s'inscrit également dans une vision à long terme de paix, de réconciliation et de prospérité pour tous les Centrafricains.

M. Hilale a fait observer que la Configuration, en tant que partenaire indéfectible de la RCA, reste engagée à accompagner la mise en œuvre de ce cadre stratégique, qui ne se limite pas à la croissance économique, mais qui embrasse une vision de paix, de réconciliation et de prospérité pour tous les Centrafricains.

Cette vision se manifeste, selon M. Hilale, à travers la promotion du dialogue in-

clusif et la réconciliation en impliquant toutes les parties prenantes, y compris les groupes armés, les autorités gouvernementales, la société civile et les communautés locales, ainsi que le renforcement des capacités des institutions pour qu'elles soient à la hauteur des défis actuels notamment en matière de développement.

Parmi les éléments constitutifs de cette vision figurent aussi la garantie de l'accès à la justice et le renforcement de l'État de droit, du développement économique inclusif et de la participation citoyenne.

Évoquant les élections locales de 2025, le président de la Configuration RCA a indiqué que ces échéances ne seront pas seulement un événement politique, mais un catalyseur pour la mise en œuvre effective du Plan national de développement et ouvriront la voie à une gouvernance plus inclusive, transparente et réactive, essentielle pour bâtir un avenir de paix et de prospérité pour la République Centrafricaine.

Ce scrutin jouera un rôle crucial dans le renforcement de la démocratie locale, en permettant d'élire des représentants qui reflètent les aspirations et les besoins des communautés et favorisera la participation des citoyens dans le processus décisionnel, a précisé M. Hilale.

Il s'agit aussi, a-t-il ajouté, de promouvoir la responsabilité et la transparence, en incitant les élus locaux à rendre des comptes à leurs électeurs, ainsi qu'à être transparents dans la gestion des ressources et des projets de développement, améliorant ainsi la confiance entre les citoyens et leurs institutions. Ces élections permettront en outre l'alignement des projets sur les besoins locaux, en permettant d'identifier et de prioriser les besoins spécifiques des communautés, en sus de la création de partenariats, en facilitant la création de partenariats entre les autorités locales, les ONG, et les acteurs privés.

M. Hilale a jugé essentiel que ces élections locales se tiennent dans les délais pour s'assurer de boucler le cycle électoral entamé en 2020, avant le début du prochain prévu en décembre 2025.



Dans ce contexte, il a souligné que la Configuration RCA de la Commission de consolidation de la paix des Nations unies continuera à jouer un rôle complémentaire essentiel dans l'appui à l'organisation de ces élections, ainsi qu'à la mise en œuvre du Plan national de développement.

Ainsi, la Configuration poursuivra son plaidoyer auprès des partenaires bilatéraux, internationaux et régionaux en vue de faciliter la mobilisation de ressources financières et techniques nécessaires pour soutenir ces efforts de développement et de paix et continuera à servir de plateforme de coordination entre les différents acteurs nationaux et internationaux, assurant que les efforts soient alignés et efficaces en soutien aux priorités de la RCA en matière de consolidation de la paix.

Le président de la Configuration RCA a fait savoir qu'une réflexion est en cours pour aboutir à un Plan d'action, basé sur les priorités du pays, qui prenne en compte les avantages comparatifs et les capacités des différents acteurs, afin d'insuffler une nouvelle dynamique dans nos partenariats et accompagner au mieux les efforts de paix et de développement en République Centrafricaine.

La Configuration s'engage aussi à continuer de suivre de près les progrès réalisés en République Centrafricaine, afin d'ajuster les stratégies en fonction de l'évolution de la situation et des résultats obtenus.

M. Hilale a, par ailleurs, rappelé que la MINUSCA demeure un partenaire primordial pour les efforts de consolidation de la paix en République Centrafricaine, notant que cette mission n'est pas seulement une force de maintien de la paix, mais également un partenaire essentiel dans le processus de stabilisation et de développement.

Il a enfin indiqué que la République Centrafricaine envisage son avenir avec détermination et engagement, appelant à saisir cet élan encourageant en vue d'inscrire définitivement le pays sur la voie du relèvement.

Les membres du Conseil de sécurité ont unanimement rendu hommage à la contribution notable de M. Hilale en tant que président de la Configuration RCA de la Commission de consolidation de la paix, illustrant la valeur ajoutée de l'engagement de la Commission de consolidation de la paix auprès du Conseil de sécurité.

Présentation à Oslo d'une étude sur les dynamiques globales de l'enrôlement des enfants dans les conflits

Une délégation du Centre international de recherche sur la prévention des enfants soldats (IRCPSC, basé à Dakhla) a présenté, lundi à Oslo (Norvège), les résultats de son dernier rapport sur les dynamiques mondiales perpétuant le recrutement des enfants dans les conflits. Au département de médecine communautaire et de santé globale de l'Université d'Oslo, le Centre a présenté les résultats d'investigations de terrain à travers une étude majeure intitulée : « Les modèles mondiaux d'enrôlement des enfants :

Une analyse approfondie. » La délégation dirigée par le président du Centre Abdelkader Filali et composée de son directeur exécutif, Josée Provençale et de son directeur du bureau Afrique Willy Foga Konefon, a présenté ses recherches innovantes dans le cadre d'un programme transdisciplinaire dédié à la santé durable.

Basée sur des enquêtes approfondies menées notamment au Sahel ainsi qu'auprès d'anciens enfants soldats des camps de Tindouf, en Algérie, cette étude offre une analyse sans précédent des dynamiques globales qui perpé-

tuent l'enrôlement des enfants dans les conflits. En alliant criminologie, anthropologie de la violence et relations internationales, l'équipe de l'IRCPSC a mis en lumière les mécanismes systémiques d'exploitation des enfants dans les zones de guerre.

À travers cette étude, la délégation a également mis en évidence l'importance cruciale d'adopter une approche multidisciplinaire pour éradiquer ce crime de guerre, préconisant une réponse intégrée qui associe des perspectives médicales, psychologiques et de santé publique, tout

en plaçant la dignité humaine au centre des solutions. Selon l'équipe de l'IRCPSC, cette approche globale va au-delà des théories abstraites, en proposant des actions concrètes capables de rompre le cycle de la violence et de poser les bases d'une paix durable.

Cet événement à l'Université d'Oslo marque la première étape d'une série de visites dans des institutions académiques et centres de recherche à travers l'Europe. L'IRCPSC compte ainsi partager ses découvertes et engager un dialogue avec des experts

académiques et politiques, contribuant ainsi aux efforts internationaux visant à éradiquer l'enrôlement des enfants dans les conflits armés, et à tracer un avenir plus sûr pour les enfants à travers le monde.

Créé en 2022, le Centre international de recherches sur la prévention des enfants soldats a pour objectif de contribuer à la lutte contre le recrutement des enfants soldats, à travers notamment la sensibilisation sur leur sort, les processus de leur embrigadement, ainsi que sur les causes sous-jacentes qui alimentent ce fléau.



SM le Roi félicite le président zambien à l'occasion de la fête nationale de son pays

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a adressé un message de félicitations au président de la République de Zambie, M. Hakainde Hichilema, à l'occasion de la fête nationale de son pays.

Dans ce message, le Souverain exprime à M. Hichilema Ses chaleureuses félicitations et Ses sincères vœux de davantage de progrès et de prospérité au peuple zambien.

SM le Roi saisit cette occasion pour faire

part de Sa profonde fierté des relations solides de fraternité et de solidarité agissante qui unissent le Royaume du Maroc et la République de Zambie, affirmant que ces liens ne cessent de se consolider à la faveur d'une volonté commune d'œuvrer à leur consécration et à la réalisation de davantage de rapprochement et de coopération édifiante pour le bien des deux peuples et du Continent.

La Tanzanie salue l'Initiative Afrique Atlantique lancée par SM le Roi

La Tanzanie salue hautement l'Initiative de SM le Roi Mohammed VI pour le développement de l'Afrique/Atlantique et la construction d'une région stable et prospère, a indiqué, mercredi, le vice-ministre tanzanien des Affaires étrangères, Cosato Chumi.

M. Chumi s'exprimait lors d'une rencontre avec une délégation de la Commission du Commerce, des Douanes et de l'Immigration du Parlement panafricain (PAP), qui effectue du 19 au 25 octobre courant une Mission spéciale en Tanzanie, a déclaré à la MAP la conseillère parlementaire marocaine Hanaa Benkhair, membre de cette Commission. «La Tanzanie soutient cette importante Initiative royale qui reflète la place de choix qu'occupe l'Afrique dans la sage Vision de développement de Sa Majesté le Roi», a affirmé M. Chumi.

Il a de même soutenu que l'Initiative marocaine Afrique/Atlantique permettra indubitablement aux pays du Sahel d'accéder au système commercial mondial et stimulera la croissance économique de la région atlantique.

Mme Benkhair a, à cette occasion, donné un aperçu sur cette importante Initiative de SM le Roi Mohammed VI, notant qu'elle vise à permettre à la façade atlantique Afrique de devenir un espace de paix et de prospérité partagée.

La délégation de l'institution législative panafricaine a également été reçue par le ministre tanzanien de l'Industrie, Selem S. Jafo, qui a déclaré que son pays compte sur le leadership du Maroc dans le domaine de l'industrie des engrais pour assurer la souveraineté alimentaire du continent.

«La Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf) est une initiative qui permettra au continent africain d'avancer au plus vite dans les domaines du développement conjoint et d'assurer la paix et la sécurité dans tous les pays du continent», a-t-il dit.

Lors de cette mission, la délégation du PAP s'est enquis des progrès de la Tanzanie dans la mise en œuvre du projet de Zone de libre-échange continentale africaine et a prôné l'intégration, la coopération régionale et le développement commun.



Les membres de la délégation feront aussi le plaidoyer auprès des autorités tanzaniennes en faveur de la signature et de la ratification du Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine, relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement. Ces éléments sont essentiels pour renforcer l'intégration économique sur le

continent africain.

La délégation devra également visiter le Poste de frontière à guichet unique de Namanga, un endroit clé qui facilite le commerce transfrontalier entre la Tanzanie et le Kenya.

Le Parlement panafricain, basé à Johannesburg, en Afrique du Sud, est une Assemblée consultative de l'Union africaine qui regroupe les députés des pays

membres de l'Union africaine. Il a été créé en vertu de l'article 5 de l'Acte constitutif de l'UA et installé officiellement dans ses fonctions le 18 mars 2004.

Chaque État membre est représenté au sein du PAP par cinq parlementaires issus de la majorité et l'opposition, dont au moins une femme, élus ou désignés par leurs parlements ou organes législatifs nationaux.

Mise en avant du soutien du Maroc, sous la conduite de SM le Roi, à la cause palestinienne

Les participants à une conférence scientifique organisée, mercredi à Tétouan, sous le thème "Al Qods, au centre de l'attention mondiale", ont mis en avant le rôle important du Maroc, sous la conduite de SM le Roi Mohammed VI, Président du Comité Al Qods, dans la défense de la cause palestinienne.

Les participants à cette conférence, organisée par l'Université Abdelmalek Essâadi (UAE) et l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif, ont aussi mis l'accent sur le rôle du Maroc dans la défense des droits du peuple palestinien sur les plans politique, économique et humain, notamment le droit à l'établissement d'un Etat indépendant avec comme capitale Jérusalem-Est.

Les interventions se sont également arrêtées sur le rôle majeur de l'Agence

Bayt Mal Al-Qods Acharif, bras exécutif du Comité Al Qods, dans la préservation de l'identité civilisationnelle et historique d'Al-Qods Acharif, et le soutien aux Maqdessis.

Cette conférence, qui s'est déroulée notamment en présence d'une délégation palestinienne, composée de membres du Congrès national populaire d'Al Qods, de l'instance islamo-chrétienne de soutien à Al Qods et aux sites sacrés et de l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif, ainsi que d'universitaires et d'acteurs civils, a aussi été l'occasion de rappeler que la question palestinienne a constitué, au fil des années, une des constantes de la politique étrangère du Royaume.

Les participants ont, dans ce sens, mis en exergue l'action politique, diploma-

tique et humanitaire du Maroc, sous le leadership de SM le Roi Mohammed VI, Président du Comité Al Qods, pour soutenir les droits légitimes du peuple palestinien à tous les niveaux.

Dans une déclaration à la MAP, le président de l'UAE, Bouchta El Moumni, a indiqué que cette conférence est organisée à l'initiative de l'Université et de l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif, avec la participation d'acteurs palestiniens et marocains, en vue de mettre en avant le soutien constant du Maroc à la cause palestinienne.

Les établissements relevant de l'UAE accueillent environ 100 étudiants et étudiantes palestiniens, ce qui contribue à enrichir l'environnement académique et à renforcer les liens humains entre les deux pays, a-t-il noté, faisant savoir que

l'Université a signé, récemment, une convention de partenariat avec l'Université palestinienne Al-Istiqlal, afin de renforcer les échanges scientifiques et académiques entre étudiants et enseignants-chercheurs de part et d'autre.

Pour sa part, le secrétaire général du Congrès national populaire d'Al Qods, Bilal Al-Natsheh, a relevé que la présence de la délégation palestinienne à cette conférence vise à donner aux universitaires marocains un aperçu de la situation actuelle à Al-Qods.

Selon les organisateurs, cette conférence a constitué une plate-forme unique d'échange d'idées et de visions sur la situation actuelle à Al-Qods, contribuant ainsi à renforcer la prise de conscience mondiale quant à la cause palestinienne juste.

Le vice-président de l'Assemblée nationale hongroise réaffirme son soutien à l'intégrité territoriale du Royaume

Le vice-président de l'Assemblée nationale de la République de Hongrie, István Jakab, a réaffirmé, mercredi à Rabat, le soutien de son pays à l'intégrité territoriale du Royaume et son engagement au respect de la souveraineté des États et la non-ingérence dans leurs affaires internes.

Le responsable hongrois, en visite de travail au Maroc à la tête d'une importante délégation, a exprimé cette position lors d'une rencontre avec le président de la Chambre des représentants, Rachid Talbi Alami, indique un communiqué de la Chambre.

Lors de cette entrevue, M. István a réitéré le soutien de son pays au Plan marocain d'autonomie des provinces du Sud, en tant que "solution définitive" au différend artificiel autour du Sahara marocain, souligne la même source.

Les deux parties ont mis en avant les relations historiques solides entre le Maroc et la Hongrie, faisant part de leur volonté de dynamiser la coopération entre les deux institutions parle-

mentaires, aussi bien sur le plan bilatéral que multilatéral.

A cette occasion, le responsable hongrois a affirmé que son pays considère le Maroc comme un partenaire stratégique, rappelant que les deux parties partagent les mêmes valeurs liées au respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale des États et à la gestion appropriée des questions migratoires.

M. Jakab a, en outre, insisté sur le rôle de la diplomatie parlementaire dans le renforcement de la coopération entre le Maroc et la Hongrie, tout en soulignant l'impératif de renforcer la coordination et l'échange de visites et d'expertises entre les deux institutions législatives.

Pour sa part, M. Talbi Alami a mis en exergue les opportunités d'amélioration des échanges économiques, commerciaux, touristiques et technologiques entre les deux pays, évoquant à cet égard les chantiers majeurs mis en œuvre sous la conduite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, notamment dans les domaines des infrastructures, des



énergies renouvelables, de la lutte contre le changement climatique, du dessalement de l'eau, de la protection sociale et du système de santé et d'éducation. Il a, de même, exprimé ses remerciements à la République

hongroise pour sa position soutenant l'intégrité territoriale du Maroc et respectant la souveraineté des États, se félicitant de la forte dynamique que connaît la question nationale à la faveur d'un large soutien à l'intégrité

territoriale du Royaume.

Ont pris part à cette rencontre, le président du groupe d'amitié parlementaire Maroc-Hongrie, Abdelfettah El Aouni, et l'ambassadeur de la République de Hongrie à Rabat, Miklos Tromler.

Fonction publique

Le salaire mensuel net moyen à 9.500 DH en 2024

Le salaire mensuel net moyen dans la fonction publique est passé de 7.300 dirhams (DH) en 2014 à 9.500 DH en 2024, ressort-il du rapport sur les ressources humaines accompagnant le projet de loi de Finances (PLF) de l'année prochaine.

Ce salaire enregistre ainsi une augmentation globale de 30,14% au titre de la période 2014-2024, soit un taux de croissance annuel moyen de 2,67%, précise ce rapport publié sur le site du minist-

ère de l'Economie et des Finances.

Par groupes d'échelles, le salaire mensuel net moyen atteint 5.203 DH pour le personnel d'exécution classé à l'échelle 6 et assimilés, 6.512 DH pour le personnel de maîtrise classé aux échelles 7 à 9 et 11.178 DH pour les cadres et cadres supérieurs (échelles 10 et plus).

Le rapport révèle aussi que 3,93% des fonctionnaires civils de l'Etat perçoivent une rémunération mensuelle nette comprise entre 4.000 DH (salaire minimum) et 4.500 DH et 15,24% des fonctionnaires bénéficient d'un salaire mensuel net inférieur ou égal à 6.000 DH.

La proportion des fonctionnaires qui perçoivent des salaires mensuels nets entre 6.000 DH et 14.000 DH se chiffre à 70,19%, tandis que 3,57% des fonctionnaires ont des salaires nets dépassant 20.000 DH/mois.

Concernant le salaire minimum dans la fonction publique, il a connu au cours de ces dernières années des révisions importantes en passant de 3.000 DH en 2014 à 3.258 DH en 2020 pour atteindre 3.500 DH en 2023, 4.000 DH en 2024 et 4.500 DH en 2025, suite aux décisions prises par le gouvernement dans le cadre des différentes sessions du dialogue social.

Par ailleurs, la fonction publique dispose en 2024 d'un effectif de 570.917 fonctionnaires civils, soit un taux d'administration de 15,3%, ressort-il du rapport

sur les ressources humaines accompagnant le projet de loi de Finances (PLF) de l'année 2025. Ce rapport précise qu'en moyenne, 15 fonctionnaires civils sont au service de 1.000 personnes et près de 48 fonctionnaires pour 1.000 habitants de la population active.

D'après la même source, environ 90,4% des fonctionnaires civils sont concentrés au niveau de sept départements ministériels, à savoir l'Education nationale, le Préscolaire et les Sports (35,3%), l'Intérieur (29,1%), la Santé et Protection sociale (11,8%), l'Enseignement supérieur (5%), l'Economie et Finances (3,8%), la Justice (2,7%) et la Délégation générale à l'Administration pénitentiaire et à la réinsertion (2,6%).

Le renforcement du capital humain, en particulier dans le département de l'Education nationale, fait partie intégrante de la politique d'amélioration de l'offre scolaire et de l'instauration d'une école publique moderne fondée sur l'équité, l'égalité des chances et la bonne gouvernance.

Le rapport fait savoir que le taux d'encadrement au sein de l'administration publique a nettement progressé pour se situer à 67,6% en 2024, contre 65% en 2014, à la faveur principalement des avancements de grade et des opérations ciblées de recrutement récentes qui ont été orientées vers les cadres.

Les effectifs du personnel de maîtrise

(échelles 7 à 9) et du personnel d'exécution (échelle 6 et assimilés) représentent, quant à eux, en 2024 respectivement 20% et 12,4% de l'effectif budgétaire du personnel civil de l'Etat.

En outre, le rapport indique que les statuts régissant le personnel civil de l'Etat ont fait l'objet d'une action d'harmonisation et de fusion en vue d'optimiser et de rationaliser la gestion des ressources humaines dans l'administration publique à travers l'uniformisation des procédures et la réduction du nombre de statuts.

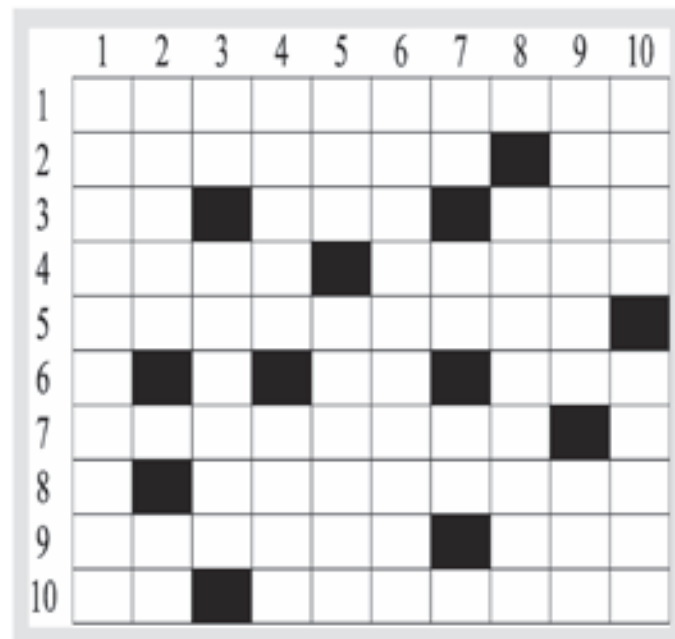
Le personnel de l'Etat est ainsi régi à travers trois grandes catégories de statuts, à savoir les statuts interministériels (25,4%), les statuts particuliers (71,2%) et les statuts spéciaux (3%). Par tranches d'âge, la structure de ces effectifs révèle que les jeunes fonctionnaires âgés de moins de 35 ans représentent environ 22% et ceux âgés entre 35 et 49 ans constituent 43%, tandis que près de 35% sont des fonctionnaires de 50 ans et plus.

Le rapport fait également savoir que le taux actuel de féminisation dans l'administration est de 36,3% contre 63,7% pour les hommes. En effet, trois départements à envergure sociale, en l'occurrence l'Education nationale, la Santé et l'Enseignement supérieur, emploient près de 72% de l'effectif féminin de la fonction publique avec des parts respectives de 44,5%, 22% et 5,2%.



Un effectif de 570.917 fonctionnaires civils en 2024

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- 1- Carboneur des fourmis
- 2- Habile - Ingurgité
- 3- Erkos - Plus neuf - Salut romain
- 4- Entre nuit et jour - Fait livre de brochure
- 5- Frissonne
- 6- Vieux do - Se rendre
- 7- Grandeur mesurable
- 8- Enveloppée
- 9- Araignée - Fameux espion
- 10- Plus secret - Tient

VERTICALEMENT

- 1- Extrémistes
- 2- Elle se sent - Et capable
- 3- Vieille cité - Sac de pèlerin
- 4- Aux bouts de l'essieu - Sombre
- 5- Posé - Couture dans le vif
- 6- Répétitives
- 7- Défini - Gagné - Règle
- 8- Hautaines
- 9- Prévenir - De bonne heure
- 10- Nuzges du poète - Espace sablé

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 4 | 9 | | 2 | | 5 | | 1 |
| | | | | 8 | 7 | | | |
| | | 6 | 1 | | | | 9 | |
| | 5 | | | 1 | | 9 | | 8 |
| 1 | 3 | 8 | | 4 | | 6 | 7 | 2 |
| 6 | | 2 | | 7 | | | 4 | |
| | 7 | | | | 1 | 8 | | |
| | | | 8 | 3 | | | | |
| 5 | | 1 | | 9 | | 3 | 6 | |

Difficile

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 6 | | | 9 | | 1 | | 8 |
| | | | | | | 7 | 4 | 9 |
| | | | 8 | 4 | | | | |
| | | 9 | | 1 | 8 | | | |
| 5 | | | 2 | | 9 | | | 7 |
| | | | 4 | 7 | | 8 | | |
| | | | | 8 | 5 | | | |
| 8 | 1 | 3 | | | | | | |
| 6 | | 4 | | 3 | | | 8 | |

Moyen

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 2 | | 1 | 4 | | | | |
| | 4 | 5 | 7 | | | | | |
| 6 | | | | 5 | | 4 | | 2 |
| 4 | 7 | | | | | | 5 | |
| | 3 | | | | | | 9 | |
| | 9 | | | | | 8 | | 1 |
| 7 | 2 | | 6 | | | | | 8 |
| | | | | 7 | 9 | 6 | | |
| | | | 3 | 4 | | 2 | | |

Expert

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | 8 | 7 | 5 | | | | 9 |
| | | | | 9 | | | 6 | 2 |
| | | | | | 2 | 5 | | |
| 8 | 5 | | | | | 4 | | |
| | 3 | | | | | | 2 | |
| | | 4 | | | | | 9 | 3 |
| | | | 6 | 2 | | | | |
| 4 | 7 | | | 3 | | | | |
| 9 | | | 4 | 7 | 6 | | | |

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2 | 4 | 1 | 5 | 9 | 8 | 7 | 6 | 3 |
| 5 | 6 | 9 | 3 | 7 | 4 | 8 | 2 | 1 |
| 8 | 7 | 3 | 2 | 1 | 6 | 4 | 9 | 5 |
| 3 | 1 | 8 | 9 | 4 | 7 | 6 | 5 | 2 |
| 4 | 2 | 5 | 8 | 6 | 3 | 9 | 1 | 7 |
| 6 | 9 | 7 | 1 | 5 | 2 | 3 | 4 | 8 |
| 7 | 5 | 4 | 6 | 3 | 1 | 2 | 8 | 9 |
| 1 | 8 | 6 | 7 | 2 | 9 | 5 | 3 | 4 |
| 9 | 3 | 2 | 4 | 8 | 5 | 1 | 7 | 6 |

Difficile

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 7 | 4 | 8 | 2 | 1 | 6 | 3 | 5 | 9 |
| 5 | 3 | 6 | 8 | 4 | 9 | 2 | 7 | 1 |
| 9 | 2 | 1 | 5 | 7 | 3 | 4 | 6 | 8 |
| 6 | 9 | 7 | 1 | 3 | 4 | 8 | 2 | 5 |
| 3 | 8 | 5 | 7 | 6 | 2 | 9 | 1 | 4 |
| 2 | 1 | 4 | 9 | 5 | 8 | 6 | 3 | 7 |
| 1 | 6 | 3 | 4 | 9 | 5 | 7 | 8 | 2 |
| 4 | 5 | 2 | 3 | 8 | 7 | 1 | 9 | 6 |
| 8 | 7 | 9 | 6 | 2 | 1 | 5 | 4 | 3 |

Moyen

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 7 | 6 | 1 | 4 | 8 | 2 | 9 | 5 | 3 |
| 3 | 4 | 2 | 1 | 9 | 5 | 6 | 7 | 8 |
| 5 | 8 | 9 | 3 | 6 | 7 | 1 | 2 | 4 |
| 9 | 1 | 4 | 6 | 7 | 8 | 2 | 3 | 5 |
| 8 | 2 | 7 | 5 | 3 | 1 | 4 | 9 | 6 |
| 6 | 3 | 5 | 2 | 4 | 9 | 7 | 8 | 1 |
| 2 | 5 | 8 | 7 | 1 | 6 | 3 | 4 | 9 |
| 4 | 7 | 6 | 9 | 5 | 3 | 8 | 1 | 2 |
| 1 | 9 | 3 | 8 | 2 | 4 | 5 | 6 | 7 |

Expert

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 6 | 2 | 4 | 7 | 1 | 3 | 5 | 9 | 8 |
| 9 | 5 | 3 | 4 | 2 | 8 | 6 | 1 | 7 |
| 8 | 7 | 1 | 6 | 5 | 9 | 2 | 4 | 3 |
| 7 | 6 | 2 | 8 | 4 | 1 | 3 | 5 | 9 |
| 1 | 9 | 8 | 3 | 6 | 5 | 4 | 7 | 2 |
| 4 | 3 | 5 | 2 | 9 | 7 | 1 | 8 | 6 |
| 5 | 8 | 7 | 1 | 3 | 2 | 9 | 6 | 4 |
| 2 | 1 | 6 | 9 | 8 | 4 | 7 | 3 | 5 |
| 3 | 4 | 9 | 5 | 7 | 6 | 8 | 2 | 1 |

Economie

SIMT : Les échanges interbancaires augmentent de 8,2% en 2023

Le nombre des échanges interbancaires transitant par le Système interbancaire marocain de télé-compensation (SIMT) a atteint 117,4 millions d'opérations en 2023, contre 108,5 millions en 2022, enregistrant une augmentation de 8,2%, selon Bank Al-Maghrib (BAM).

Dans le même sillage, les valeurs compensées se sont élevées à 2.347,6 milliards de dirhams (MMDH) au cours de l'année en référence, soit une progression de 7,6%, indique BAM dans son rapport annuel sur les infrastructures des marchés financiers et les moyens de paiement, leur surveillance et l'inclusion financière.

Le nombre des échanges mensuels des instruments de paiement a oscillé entre 8,2 et 12 millions d'opérations, fait savoir la même source, soulignant que la moyenne journalière a atteint 460.327 opérations par jour avec un pic de 1.434.500 opérations, dû essentiellement au traitement des aides sociales directes à fin décembre 2023, rapporte la MAP.

Le temps de traitement moyen de ces opérations est estimé à 4min 35s, avec un maximum de 11min 30s pour les plus grands lots.

Concernant les montants échangés au cours de la période sous revue, ils ont suivi la même tendance. Les valeurs mensuelles minimale et maximale ont atteint respectivement 168,3 MMDH et 221,1 MMDH.

La moyenne journalière des valeurs échangées a enregistré, quant à elle, 9,2 MMDH avec un pic journalier de 14,5 MMDH.

Pour ce qui est du total des soldes déversés dans le Système des règlements bruts du Maroc (SRBM) par le SIMT, il s'est établi à 462 MMDH en 2023, enregistrant une hausse de 3,6% par rapport à son niveau en 2022.

S'agissant de l'activité du virement instantané, depuis son lancement le 1er juin 2023, les opérations traitées par la nouvelle plateforme de virement (PCVI) ont poursuivi une tendance haussière, note le rapport. Ainsi, entre le 1er juin et fin décembre 2023, le nombre cumulé des opérations effectuées par virement instantané a atteint 6,2 millions d'opérations correspondant à un montant total de 21,2 MMDH.

Le nombre moyen d'opérations traitées quotidiennement est passé de 24,6 mille transactions réalisées en juin à 27,7 mille transactions en décembre.

De même, la valeur moyenne quotidienne des échanges s'est établie à 80,7 millions de dirhams (MDH) en juin, contre 106,1 MDH en décembre. Le pic des échanges de virement instantané s'est établi, quant à lui, à 123 mille opérations en nombre et 355 MDH en montant.

En termes de règlement au niveau du SRBM, le total des soldes déversés, s'est établi à 5,3 MDH sur la période de référence.

Logistique

IFC signe un accord d'investissement avec un des principaux opérateurs au Maroc



La Société financière internationale (IFC), principale institution de développement de la Banque mondiale axée sur le secteur privé, a conclu, mercredi à Washington, un accord d'investissement avec l'opérateur privé, Building Logistics Services (BLS), dans l'objectif de renforcer le rôle de "plaque tournante régionale" du Maroc en matière de logistique et de commerce.

Avec une prise de participation de 37 millions de dollars dans le capital du prestataire de services logistiques marocain, IFC contribue au financement des plans d'expansion de l'entreprise, qui prévoient la création d'environ 500 nouveaux emplois d'ici à 2030 grâce à la construction, l'extension et l'acquisition d'entrepôts à travers le Maroc, indique un communiqué de la Société relevant de la Banque mondiale.

Le projet répond au besoin de modernisation et de professionnalisation des services de transport et de logistique dans le Royaume, contribuant ainsi à améliorer l'accès aux marchés et aux services, tout en réduisant les coûts pour les entreprises et les particuliers, ajoute la même source.

Suite à cet investissement, dont l'accord a été signé en marge des As-

semblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale, IFC détient une participation minoritaire dans BLS aux côtés de STOA, un fonds d'impact créé fin 2017 qui a également acquis une participation minoritaire de 20% en 2023.

Dans une déclaration à la MAP, Moncef Belkhayat, PDG de H&S Invest Holding, actionnaire majoritaire de BLS, a souligné que l'investissement d'IFC "atteste de la confiance des institutions financières internationales dans le secteur privé marocain".

"Aujourd'hui, le Maroc est considéré comme la première place africaine de retour sur investissement des fonds d'investissement", s'est réjoui M. Belkhayat, notant que cette confiance est le corollaire de la politique macro-économique du Royaume, de la stabilité des indicateurs économiques, et de la stabilité du dirham".

Cet investissement, débloqué en dirham marocain — ce qui reflète encore une fois la confiance dans la monnaie nationale — servira à développer au Maroc dix plateformes logistiques, dont une à Laâyoune, et à générer d'importants emplois, a souligné le PDG de H&S Invest Holding.

M. Belkhayat a, par ailleurs, souli-

gné que cet investissement vient renforcer l'accompagnement par le secteur privé des efforts de l'Etat dans la préparation des infrastructures nécessaires notamment à l'organisation de la Coupe du monde 2030.

Citée dans le communiqué d'IFC, la directrice générale de STOA, Marie-Laure Mazaud, s'est dit heureuse d'accompagner "un plan de développement ambitieux" du groupe au Maroc.

Pour sa part, Sergio Pimenta, vice-président d'IFC pour l'Afrique, a indiqué que cette prise de participation est de nature à "renforcer la compétitivité" du secteur logistique marocain.

Le projet s'aligne sur le cadre de partenariat du Groupe de la Banque mondiale avec le Maroc pour les exercices 2019-25 et s'inscrit dans le mandat d'IFC de mobiliser des capitaux privés à long terme pour le financement d'infrastructures essentielles de transport et de logistique dans les marchés émergents.

Au cours des trois derniers exercices, la Société financière internationale a investi et mobilisé 1,3 milliard de dollars au Maroc — et pour ce seul exercice en cours, elle a jusqu'à présent engagé près de 600 millions de dollars, conclut le communiqué.

Le groupe OCP prévoit un investissement de plus de 139 MMDH sur la période 2025-2027

Le groupe OCP prévoit un investissement total de plus de 139 milliards de dirhams (MMDH) durant la période 2025-2027, selon le rapport sur les établissements et entreprises publiques (EEP) accompagnant le projet de loi de Finances (PLF) de l'année prochaine.

Cet investissement est réparti sur les années 2025 (45 MMDH), 2026 (52 MMDH) et 2027 (plus de 42,15 MMDH), précise ce rapport publié sur le site du ministère de l'Economie et des Finances.

Concernant les prévisions de clôture au titre de 2024, elles tablent sur un chiffre d'affaires de près de 102,65 MMDH, en hausse de 12% comparativement à une année auparavant, un résultat net en augmentation de 15% à 16,5 MMDH et des réalisations en matière d'investissement en amélioration de 64% à 44,8 MMDH.

Dans ce sens, le rapport rappelle que le chiffre d'affaires du groupe a progressé de 15% à environ 43,25 MMDH à fin juin dernier, tandis

que les dépenses d'investissement ont bondi de 64% à 19,75 MMDH. En 2023, dans le cadre de son programme d'investissement vert, le groupe OCP a mis en service deux nouvelles usines de dessalement à Jorf Lasfar et Benguérir, atteignant l'autosuffisance en eau non conventionnelle à Jorf Lasfar et initiant l'approvisionnement en eau potable des villes de Safi et El Jadida.

L'année 2023 a été également marquée par le lancement d'une 3ème émission d'obligations subordonnées perpétuelles de 5 MMDH, la souscription d'un prêt vert de 100 millions d'euros (M€) auprès de la SFI (Société financière internationale - International Finance Corporation) pour la construction de 4 centrales solaires et l'attribution par Moody's d'une notation inaugurale Investment grade "BAA3", soulignant la position de leader du groupe dans le secteur des engrais phosphatés.



La RAM prévoit de clôturer 2024 avec un trafic de 7,5 millions de passagers



La compagnie aérienne nationale Royal Air Maroc (RAM) prévoit de clôturer 2024 avec un trafic de 7,5 millions de passagers, selon le rapport sur les établissements et entreprises publiques (EEP) accompagnant le projet de loi de Finances (PLF) de l'année prochaine.

"En termes de prévisions de clôture de

2024, le chiffre d'affaires est estimé à 19.864 MDH (millions de dirhams) corrélé à une augmentation de 4,5% du trafic aérien par rapport à 2023 et devant atteindre 7,5 millions de passagers", indique ce rapport publié sur le site du ministère de l'Economie et des Finances. Et de préciser que durant les quatre premiers mois de cette année, la compagnie

a transporté près de 3,3 millions de passagers, en évolution de 2,7% comparativement à la même période de 2023, avec un coefficient de remplissage de 76%.

Le chiffre d'affaires a, pour sa part, progressé de 5% à 8.807 MDH à fin avril dernier et le résultat net s'est établi à -541 MDH, rapporte la MAP.

Le rapport rappelle aussi que la RAM a atteint des résultats financiers remarquables en 2023, enregistrant le plus haut résultat net de la dernière décennie, avec une marge nette de 2,2%.

Cette performance a été soutenue par une hausse significative du chiffre d'affaires de 57% à 19.707 MDH (+52% à près de 19.567 MDH en consolidé), largement stimulée par une forte demande de voyages et favorisée par la levée des restrictions de déplacement imposées jusqu'en 2021 en raison de la pandémie.

Ainsi, la compagnie a transporté près de 7,2 millions de passagers et retrouve 96% du niveau de trafic pré-pandémie et ce, malgré une taille de la flotte réduite de 10% par rapport à 2019, en soulignant que les performances réalisées en 2023 sont en hausse comparativement au niveau de 2022 en trafic

et en offre de 42% et 32% respectivement. Le coefficient de remplissage a atteint un niveau record de 77%, en croissance de 5 points par rapport à 2022, ce qui a permis de mieux rentabiliser les vols.

Par ailleurs, le rapport révèle que les perspectives de la RAM sont prometteuses, renforcées par la signature en 2023, d'un contrat-programme mettant en place une feuille de route pour le développement de l'activité de la compagnie nationale.

Ce plan prévoit l'expansion de la flotte de la RAM de 50 à 200 avions d'ici 2037, l'ouverture de plus de 100 nouvelles destinations internationales et 46 lignes domestiques, ainsi que la diversification des sources de croissance et de revenus. L'objectif est d'atteindre un chiffre d'affaires de 94 milliards de dirhams (MMDH) et de transporter 31,6 millions de passagers, avec un taux de remplissage de 82%.

Ce nouveau plan de développement permettra de repositionner la RAM en tant qu'acteur incontournable, leader du transport aérien africain, aux ambitions internationales, pour accompagner le Royaume dans sa stratégie de développement touristique, ainsi que pour accueillir la Coupe du monde 2030.

Profits et revenus imposables au Maroc

La DGI invite les contribuables à régulariser leur situation avant fin décembre 2024

La Direction Générale des Impôts (DGI) informe les contribuables concernés par la mesure relative à la régularisation volontaire de leur situation fiscale, réinstaurée par la Loi de Finances 2024, qu'ils ont jusqu'à fin décembre de l'année en cours pour régulariser leur situation.

Cette régularisation concerne les personnes physiques au titre de leurs profits et revenus imposables au Maroc, n'ayant pas été déclarés avant le 1er janvier 2024, indique la DGI dans un communiqué. Par ailleurs, elle constitue la source des avoirs liquides déposés dans des comptes bancaires et des avoirs liquides détenus en mon-

naie fiduciaire sous forme de billets de banque, ajoute la même source.

Elle concerne également le financement des dépenses, notamment des acquisitions de biens meubles ou immeubles non destinés à usage professionnel et la souscription d'avances en comptes courants d'associés ou en compte de l'exploitant et des prêts accordés aux tiers. Les contribuables concernés sont appelés, avant la fin du mois de décembre, à déposer les avoirs liquides ainsi que la déclaration y afférente auprès d'un établissement de crédit agréé en tant que banque.

De même, il leur est demandé de souscrire

une déclaration auprès de l'administration fiscale et de procéder au paiement de la contribution au titre des biens meubles ou immeubles, les avances en comptes courants d'associés, en compte de l'exploitant, ainsi que les prêts accordés à des tiers, rapporte la MAP.

Le montant des avoirs et dépenses déclarés ayant fait l'objet du paiement de la contribution, dont le taux est fixé à 5% de la valeur de ces avoirs et dépenses, ne sera pas pris en considération pour la rectification des bases imposables lors du contrôle fiscal du contribuable concerné.

De plus, ce montant ne sera pas considéré pour l'évaluation du revenu global annuel dans

le cadre de la procédure d'examen de l'ensemble de la situation fiscale des personnes physiques, visée à l'article 216 du Code Général des Impôts.

Lorsque la contribution est payée au niveau de la banque, cette dernière ne transmet à la DGI aucune information permettant l'identification du déclarant afin de sauvegarder son anonymat.

Cette mesure est expliquée au niveau de la note circulaire n°735 relative aux mesures fiscales de la loi de finances n°55-23 pour l'année budgétaire 2024, publiée sur le portail de la DGI, à l'adresse (www.tax.gov.ma), conclut le communiqué.

Farid Regragui : Le cinéma marocain s'est affirmé comme un cinéma audacieux, abordant des thématiques importantes

Dans une interview accordée à la MAP en marge de la 24^{ème} édition du Festival national du film (FNF) de Tanger, le réalisateur et acteur marocain, Farid Regragui, met en avant le rôle du cinéma dans le traitement des questions et problématiques sociales, politiques et culturelles, tout en dévoilant son regard sur l'évolution de ce secteur au Maroc.

Le FNF constitue un rendez-vous artistique majeur qui rassemble les plus grandes figures du secteur cinématographique. Selon vous, quelle est l'importance de cette manifestation pour l'artiste marocain ?

Le FNF est une grande fierté pour les artistes marocains, car il constitue une occasion idoine pour rassembler les professionnels du secteur artistique et cinématographique. Ce festival permet également de découvrir les nouvelles productions et de participer aux activités parallèles au cours desquelles les artistes présentent leurs projets récents.

En tant que réalisateur, je suis particulièrement fier des jeunes lauréats des écoles spécialisées de l'audiovisuel, qui présentent leurs œuvres cinématographiques lors de cette manifestation culturelle d'envergure. Nous pouvons aujourd'hui affirmer que nous disposons d'une nouvelle génération prometteuse,



qui saura apporter une nouvelle touche artistique et contribuer au développement du cinéma marocain.

Au fil des années, le FNF a connu une évolution significative et un changement positif notamment dans les productions nationales, ainsi qu'en matière des techniques modernes qui influencent directement la qualité des œuvres cinématographiques.

Vous disposez d'un parcours artistique riche et remarquable. Pourriez-vous nous parler davantage de vos projets récents et futurs ?

Je me considère comme un artiste particulièrement chanceux d'évoluer dans les domaines du théâtre, du cinéma et de la télévision. Pour ce qui est de mes projets, j'ai collaboré récemment avec le réalisateur Hakim Belabbes sur un film qui

est en phase de finalisation. De plus, je suis en train de réaliser une œuvre intitulée "Tiflet mon amour".

Je participe également à la 24^{ème} édition du FNF avec le film "Frères de lait" de la réalisatrice marocaine Kenza Tazi.

Le cinéma, en tant qu'art, est un excellent moyen pour mettre en lumière diverses problématiques sociales, politiques et culturelles. Comment évaluez-vous les thématiques abordées par les œuvres cinématographiques marocaines ?

Le Maroc se distingue par une richesse et une diversité culturelles, souvent mise en avant dans les projets cinématographiques et télévisuels. Par ailleurs, certains sujets abordés liés aux questions politiques, sociales et autres, expriment grandement les préoccupations du citoyen.

Il existe plusieurs œuvres cinématographiques marocaines qui ont mis en lumière des problématiques sociétales, en réintroduisant ces questions dans le débat public, tout en suscitant un intérêt accru à tous les niveaux. Ainsi, il convient de souligner que le cinéma marocain s'est affirmé comme un cinéma audacieux, abordant des thématiques importantes.

Par Sahar Oumimoune (MAP)

FNF de Tanger : Du nid douillet au palais des rêves !

Le Festival national du film de Tanger (FNF), grand-messe cinématographique incontournable des cinéphiles des années durant, vient d'opérer un changement de décor. Du mythique Cinéma Roxy, lieu emblématique pour les amoureux du septième art, l'événement s'est installé dans un écran tout neuf : le somptueux Palais des arts et de la culture.

La 24^{ème} édition du festival se démarque par ce choix audacieux, qui dénote d'une volonté d'offrir au public une expérience cinématographique encore plus riche et immersive. Le nouveau site, véritable joyau architectural de 24.000 m², dispose d'infrastructures modernes et spacieuses, capables d'accueillir un public nombreux et varié.

La salle principale, d'une capacité de 1.300 places, promet des projections grandioses, alors que les deux salles annexes, de 200 places chacune, offrent

une atmosphère plus intimiste de films et empreinte d'une ambiance cafeutré.

Bien plus qu'un simple complexe cinématographique, le Palais des arts et de la culture est un lieu de vie foisonnant. Il abrite de même quatre pavillons dédiés à la création artistique, deux galeries d'art, un studio d'enregistrement et des zones pour enfants.

Les festivaliers pourront ainsi profiter d'une programmation éclectique, mêlant projections de films, ateliers, expositions et rencontres avec des professionnels du septième art, marquant une nouvelle étape de l'histoire du Festival soucieux d'explorer de nouvelles perspectives et d'attirer un public encore plus large.

Dans une déclaration à la MAP, le directeur du Palais des arts et de la culture de Tanger, Rachid Amahjour, a souligné que l'organisation du FNF dans l'enceinte de ce prestigieux espace, qui a ou-

vert ses portes le 30 avril dernier, s'inscrit dans le cadre de la programmation concoctée par la direction en vue de promouvoir et mettre en valeur les arts et la culture marocaine.

Cet édifice imposant se veut un espace ouvert à toutes les activités artistiques nationales et internationales afin de favoriser un véritable échange interculturel, a-t-il dit, ajoutant que cette ouverture reflète l'engagement de la direction à promouvoir la diversité des expressions artistiques et à enrichir le patrimoine culturel commun.

"Outre les différents espaces et les salles d'exposition et de projection, le Palais comporte une annexe de l'Institut national des beaux-arts, une autre de l'Institut supérieur des métiers de l'audiovisuel et du cinéma, ainsi qu'une annexe de l'Institut supérieur d'art dramatique et d'animation culturelle", a précisé M. Amahjour.

Placé sous le Haut patronage de SM le Roi Mohammed VI, le Festival national du film de Tanger organisé du 18 au 26 octobre s'annonce comme un événement captivant à même de tenir en haleine les cinéphiles durant les prochains jours. Avec une sélection variée et riche de films nationaux, cette manifestation cinématographique mettra en avant non seulement les œuvres contemporaines, mais aussi les créations novatrices qui illustrent la diversité du septième art marocain.

Au menu de cet événement figurent aussi des tables rondes autour de diverses thématiques, notamment "l'écriture de scénarios de films pour enfants", "l'intelligence artificielle et l'avenir du cinéma: l'émergence d'un acteur essentiel", "le financement de l'industrie cinématographique" ou encore "le cinéma d'animation au Maroc: les chemins de la reconnaissance".

Hommage au poète Abdelkarim Mahi

“Les larmes de l'eau” en deuil

Août dernier fut le mois funeste de la disparition précoce du zajjal (poète composant ses vers en darija) Abdelkarim Mahi, ami de tous les acteurs du champ culturel de la ville de Mazagan. Associations et personnes de tout bord ont témoigné, chacun à sa manière, de l'immense sensibilité artistique du défunt.

« Apprenez à vos enfants à débarrasser de mon sentier les pierres

Je ne suis qu'un barjot

Être libre, c'est mon droit. »

De ce ton injonctif du tercet intitulé «Larme du barjot» et extrait de son recueil «Les larmes de l'eau» publié en juillet 2022, et à l'instar des démarches artistiques l'ayant mené vers des expériences musicales et théâtrales, se ressentait, chez feu A. Mahi, ce désir ardent d'affirmer sa singularité créative, loin des diktats de la société. Il tenait à composer sa vie par l'entier détachement de tous les impératifs du confort casanier, car seul primait pour lui, la quête des propos versifiés que lui inspiraient les lieux à palabres.

D'ailleurs, tout le microcosme culturel de la ville d'El Jadida ayant côtoyé le défunt, lui attribuait cet air d'icône, que lui-même assumait et affichait fièrement par ses accoutrements atypiques. De ses costumes

d'apparat de circonstance, on le qualifiait d'extatique, combien même il aimait user des aphorismes sentencieux, il tenait mordicus à épargner à son support dialectal, l'emballage digest des allusions religieuses.

Dans ses dits crus et courroucés, étonnés par sa voix rauque, il surjouait le rôle du chanteur des marginaux que la modernisation forcenée a infligé aux tissus social et économique d'une ville longtemps appréciée par sa douceur de vie, aujourd'hui assiégée par le cortège des désœuvrés logés dans des faubourgs malfamés. Plongé malgré lui dans cette esthétique de la dystopie, que certains ont interprété à tort comme un penchant suicidaire, ses cris assonancés espéraient faire écho aux jérémiades des mal lotis et sa tentative «de briser la normalité et de combler l'impérissable désir de beauté» (1), car comme l'a fait remarquer Milan Kundera «L'homme à son insu compose sa vie d'après les lois de la beauté, jusque dans les instants du plus profond désespoir» (2).

Par Mohammed Ziane

1 : Jürgen Habermas, Le discours philosophique de la modernité, page 11, éditions Gallimard.

2 : Milan Kundera, L'Insoutenable légèreté de l'être, page 81, éd. Folio.



L'université marocaine encourage-t-elle la lecture ?

Avant d'aborder cette question, encore faut-il se demander quel est le rôle de l'université aujourd'hui; en d'autres termes : est-ce que l'université joue véritablement son rôle à l'heure actuelle ?

Nous ne le croyons pas. L'université souffre, et les professeurs avec. Idem pour les étudiants ! Ces derniers sont les principales victimes d'un tel système si ennuyeux qu'il n'en a l'air.

En effet, on impose aux étudiants d'annoncer en récitant leurs leçons sans s'en lasser, sans pour autant en savoir l'intérêt. Ils se trouvent déçus dès lors qu'ils s'aperçoivent qu'ils ne peuvent pas profiter d'une certaine liberté durant l'apprentissage.

C'est pourquoi nous assistons à une véritable défaillance intellectuelle consistant à exiger simplement à ce qu'on apprenne les cours sans les remettre en question. Beaucoup d'étudiants sont conscients de l'insuffisance de ce genre d'apprentissage, pourtant ils sont obligés d'en assumer la peine dès lors qu'ils s'aperçoivent que les professeurs offrent les bonnes notes aux étudiants qui font preuve d'un bon rendement. Les étudiants, pour le coup, ont inventé dans ce sens une espèce d'adage («marchandises à rendre») pour désigner indirectement les enseignants qui évaluent

l'apprenant sur sa capacité d'apprendre par cœur les leçons transmises.

Ainsi posé, ce qui est de plus en plus inquiétant, c'est le fait que l'université n'encourage point la lecture. L'on oserait même dire qu'elle interdit d'une certaine manière aux étudiants de forger une bonne habitude envers la lecture. Cela s'explique de la manière suivante :

Premièrement, il y a le fait d'insister beaucoup trop sur ce qu'on appelle l'angle d'attaque, c'est-à-dire le point de vue qu'il faut adopter pour étudier le corpus. Il résulte de cette insistance que l'apprenant néglige le corpus au profit des concepts à étudier. Un exemple suffit : nous nous souvenons tous que, lorsqu'on devait par exemple analyser les œuvres au programme, on passait tout notre temps à chercher à comprendre le schéma actanciel au lieu de chercher à comprendre les œuvres au programme, du coup, la fin est oubliée au profit du moyen.

Deuxièmement, nous avons perdu le goût et la passion pour la littérature, et du même coup, nous n'avons plus de contact sérieux avec les œuvres. Le chef-d'œuvre perd désormais de son aura et de son potentiel. Il n'a plus de pouvoir à force d'être envahi par le charme du spectacle, du pa-

raître et de la mode. Par conséquent, la littérature classique est en danger, laquelle étant tout de même au cœur de toute littérature soi-disant moderne.

Troisièmement, il y a un déficit intellectuel envers les classiques actuellement. Nous constatons qu'on les prend rarement au sérieux. Où sont passés les Zola, Flaubert, Balzac, Marx, Al-Mutanabbi, Nietzsche, Proust, la poésie arabe classique, la poésie tout court? C'est ce qui a fort justement conduit un écrivain comme Italo Calvino à écrire « Pourquoi lire les classiques? » Lui sait bien que la lecture a un rapport avec les classiques. On ne peut pas prétendre être lecteur si on ne lit pas les classiques, c'est une exigence indépassable, si étrange que cela puisse paraître !

Tant que la lecture s'amoindrit, l'université est en danger. Nous avons fabriqué des individus qui n'ont plus le courage de lire, car nous leur avons appris que la lecture ne sert à rien puisqu'on leur a montré qu'il suffit d'être un bon élève pour réussir, c'est-à-dire, qu'il suffit de réviser ses cours par cœur pour atteindre l'objectif souhaité. Résultat : Métamorphose de l'objectif !

Et, pour notre malheur, les professeurs, eux-mêmes, ne lisent plus !

Il n'y a pas une seule discipline à enseigner qui ne soit pas en lien avec d'autres sciences, ce qui nécessite de lire beaucoup de choses. Il est impossible de prétendre à l'enseignement sans se documenter au maximum sur le sujet ou la thématique qu'il s'agit de transmettre. Pas de transmission sans suffisamment de lecture !

La situation est grave et c'est la société qui en souffre le plus. Nous connaissons les raisons de ce grand dégât, et, cela va de soi. La responsabilité revient aux décideurs ! Arrêtons donc de parler d'insuffisance pédagogique et didactique à l'université, théoriquement, elle en regorge mais elle manque d'une bonne prise de décision politique, celle-ci étant seule en mesure de changer l'état misérable dans lequel baigne l'éducation marocaine.

Il faut agir d'urgence. C'est même l'humanité qui est en péril. L'humanité, ce n'est pas n'importe quelle acception, c'est notre raison d'être! (Certes, ce mot apparaît de plus en plus galvaudé à l'heure actuelle!). Il faut mettre au premier plan l'enseignement de la littérature. Il faut même s'en persuader désormais : quand c'est la littérature qui est en mauvais état, c'est la violence qui triomphe!

Najib Alloui

Le marquis professait une haine vigoureuse pour les lumières ; ce sont les idées, disait-il, qui ont perdu l'Italie ; il ne savait trop comment concilier cette sainte horreur de l'instruction, avec le désir de voir son fils Fabrice perfectionner l'éducation si brillamment commencée chez les jésuites. Pour courir le moins de risques possible, il chargea le bon abbé Blanès, curé de Grianta, de faire continuer Fabrice ses études en latin.

Il eût fallu que le curé lui-même sût cette langue ; or elle était l'objet de ses mépris ; ses connaissances en ce genre se bornaient à réciter, par cœur, les prières de son missel, dont il pouvait rendre à peu près le sens à ses ouailles. Mais ce curé n'en était pas moins fort respecté et même redouté dans le canton ; il avait toujours dit que ce n'était point en treize semaines ni même en treize mois, que l'on verrait s'accomplir la célèbre prophétie de saint Giovita, le patron de Brescia. Il ajoutait, quand il parlait de des amis sûrs, que ce nombre treize devait être interprété d'une façon qui étonnerait bien du monde, s'il était permis de tout dire (1813).

Le fait est que l'abbé Blanès, personnage d'une honnêteté et d'une vertu primitives, et de plus homme d'esprit, passait toutes les nuits au haut de son clocher ; il était fou d'astrologie. Après avoir usé ses journées à calculer des conjonctions et des positions d'étoiles, il employait la meilleure part de ses nuits à les suivre dans le ciel. Par suite de sa pauvreté, il n'avait d'autre instrument qu'une longue lunette à tuyau de carton. On peut juger du mépris qu'avait pour l'étude des langues un homme qui passait sa vie à découvrir l'époque précise de la chute des empires et des révolutions qui changent la face du monde. Que sais-je de plus sur un cheval, disait-il à Fabrice, depuis qu'on m'a appris qu'en latin il s'appelle equus ?

Les paysans redoutaient l'abbé Blanès comme un grand magicien : pour lui, à l'aide de la peur qu'inspiraient ses stations dans le clocher, il les empêchait de voler. Ses confrères les curés des environs, fort jaloux de son influence, le détestaient ; le marquis del Dongo le méprisait tout simplement, parce qu'il raisonnait trop pour un homme de si bas étage. Fabrice l'adorait ; pour lui plaire il passait quelquefois des soirées entières à faire des additions ou des multiplications énormes. Puis il montait au clocher : c'était une grande faveur et que l'abbé Blanès n'avait jamais accordée à personne ; mais il aimait cet enfant pour sa naïveté. Si tu ne deviens pas hypocrite, lui disait-il, peut-être tu seras un homme.

Deux ou trois fois par an, Fabrice, intrépide et passionné dans ses plaisirs, était sur le point de se noyer dans le lac. Il était le chef de toutes les grandes expéditions des petits paysans de Grianta et de la Cadenabia. Ces enfants s'étaient procuré quelques petites clefs, et quand la nuit était bien noire, ils essayaient d'ouvrir les cadenas de ces chaînes qui



attachent les bateaux à quelque grosse pierre ou à quelque arbre voisin du rivage. Il faut savoir que sur le lac de Côme l'industrie des pêcheurs place des lignes dormantes à une grande distance des bords. L'extrémité supérieure de la corde est attachée à une planchette doublée de liège, et une branche de coudrier très-flexible, fichée sur cette planchette, soutient une petite sonnette qui tinte lorsque le poisson, pris à la ligne, donne des secousses à la corde.

Le grand objet de ces expéditions nocturnes, que Fabrice commandait en chef, était d'aller visiter les lignes dormantes, avant que les pêcheurs eussent entendu l'avertissement donné par les petites clochettes. On choisissait les temps d'orage ; et, pour ces parties hasardeuses, on s'embarquait le matin, une heure avant l'aube. En montant dans la barque ces enfants croyaient se précipiter dans les plus grands dangers, c'était là le beau côté de leur action ; et, suivant l'exemple de leurs pères, ils récitaient dévotement un Ave Maria. Or, il arrivait souvent qu'au moment du départ, et à l'instant qui suivait l'Ave Maria, Fabrice était frappé d'un présage. C'était là le fruit qu'il avait retiré des études astrologiques de son ami l'abbé Blanès, aux prédictions duquel il ne croyait point. Suivant sa jeune imagination, ce présage lui annonçait avec certitude le bon ou le mauvais succès ; et comme il avait plus de résolution qu'aucun de ses camarades, peu à peu toute la troupe prit tellement l'habitude des présages, que si, au moment de

s'embarquer, on apercevait sur la côte un prêtre, ou si l'on voyait un corbeau s'envoler à main gauche, on se hâtait de remettre le cadenas à la chaîne du bateau, et chacun allait se recoucher. Ainsi l'abbé Blanès n'avait pas communiqué sa science assez difficile à Fabrice ; mais, à son insu, il lui avait inoculé une confiance illimitée dans les signes qui peuvent prédire l'avenir.

Le marquis sentait qu'un accident arrivé à sa correspondance chiffrée pouvait le mettre à la merci de sa sœur ; aussi tous les ans, à l'époque de la Sainte-Angela, fête de la comtesse Pietranera, Fabrice obtenait la permission d'aller passer huit jours à Milan. Il vivait toute l'année dans l'espérance ou le regret de ces huit jours. En cette grande occasion, pour accomplir ce voyage politique, le marquis remettait à son fils quatre écus, et, suivant l'usage, ne donnait rien à sa femme, qui le menait. Mais un des cuisiniers, six laquais et un cocher avec deux chevaux, partageaient pour Côme ; la veille du voyage, et chaque jour, à Milan, la marquise trouvait une voiture à ses ordres, et un dîner de douze couverts.

Le genre de vie boudeur que menait le marquis del Dongo était assurément fort peu divertissant ; mais il avait cet avantage qu'il enrichissait à jamais les familles qui avaient la bonté de s'y livrer. Le marquis, qui avait plus de deux cent mille livres de rente, n'en dépensait pas le quart ; il vivait d'espérances. Pendant les treize années de 1800 à 1813, il crut constamment et fermement que

Napoléon serait renversé avant six mois. Qu'on juge de son ravissement quand, au commencement de 1813, il apprit les désastres de la Bérésina. La prise de Paris et la chute de Napoléon faillirent lui faire perdre la tête ; il se permit alors les propos les plus outrageants envers sa femme et sa sœur. Enfin, après quatorze années d'attente, il eut cette joie inexprimable de voir les troupes autrichiennes rentrer dans Milan. D'après des ordres venus de Vienne, le général autrichien reçut le marquis del Dongo avec une considération voisine du respect ; on se hâta de lui offrir une des premières places dans le gouvernement, et il l'accepta comme le paiement d'une dette. Son fils aîné eut une lieutenance dans l'un des plus beaux régiments de la monarchie ; mais le second ne voulut jamais accepter une place de cadet qui lui était offerte. Ce triomphe, dont le marquis jouissait avec une insolence rare, ne dura que quelques mois, et fut suivi d'un revers humiliant. Jamais il n'avait eu le talent des affaires, et quatorze années passées à la campagne, entre ses valets, son notaire et son médecin, jointes à la mauvaise humeur de la vieillesse qui était survenue, en avaient fait un homme tout à fait incapable. Or il n'est pas possible, en pays autrichien, de conserver une place importante sans avoir le genre de talent que réclame l'administration lente et compliquée, mais fort raisonnable, de cette vieille monarchie. Les bévues du marquis del Dongo scandalisaient les employés et même arrêtaient la marche des affaires. Ses propos ultra-monarchiques irritaient les populations qu'on voulait plonger dans le sommeil et l'incurie. Un beau jour, il apprit que Sa Majesté avait daigné accepter gracieusement la démission qu'il donnait de son emploi dans l'administration, et en même temps lui conféraient la place de second grand majordome major du royaume lombardo-venitien. Le marquis fut indigné de l'injustice atroce dont il était victime ; il fit imprimer une lettre à un ami, lui qui exérait tellement la liberté de la presse. Enfin il écrivit à l'Empereur que ses ministres le trahissaient, et n'étaient que des jacobins. Ces choses faites, il revint tristement à son château de Grianta. Il eut une consolation. Après la chute de Napoléon, certains personnages puissants à Milan firent assommer dans les rues le comte Prina, ancien ministre du roi d'Italie, et homme du premier mérite. Le comte Pietranera exposa sa vie pour sauver celle du ministre, qui fut tué à coups de parapluie, et dont le supplice dura cinq heures. Un prêtre, confesseur du marquis del Dongo, eût pu sauver Prina en lui ouvrant la grille de l'église de San Giovanni, devant laquelle on traînait le malheureux ministre, qui même un instant fut abandonné dans le ruisseau, au milieu de la rue ; mais il refusa d'ouvrir sa grille avec dérision, et, six mois après, le marquis eut le bonheur de lui faire obtenir un bel avancement.

(A suivre)

CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE
MOHAMMED KERROUT
 RES HANAE, BD Chouhada, Berkane
 Étage 1, Bureau #6
 Tél : 0662560695
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7/10/2024, il a été établi les statuts d'une société SARL dont les caractères sont :
 Dénomination : « SAID GLOBAL TRADE » SARL AU
 Siège social: Res El Ouartassia Imm 7 Apt 6 Imp 2 Hay El Maroua, Berkane.
 Capital social : 50.000,00 Dhs divisé en 500 parts sociales de 100 Dhs chacune attribuées comme suit:
 SAID MALIKI : 50.000,00 DH
 Durée: 99ans.
 Objet : IMPORT & EXPORT, TRANSPORT DE MARCHANDISES, DISTRIBUTION et OPERATION DE POINTS DE VENTE.
 Gérance: Mr SAID MALIKI, gérant pour une durée indéterminée.
 Le dépôt légal a été effectué au tribunal de 1ère Instance de Berkane le 21/10/2024 sous n° 590/2024. N° de RC : 10049
N° 7679/PA

CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE
MOHAMMED KERROUT
 Résidence Hanae, BD Chouhada, Berkane
 Étage 1, Bureau #6
 Tél : 0662560695
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10/10/2024, il a été établi les statuts d'une société (SARL) dont les caractéristiques sont :
 • Dénomination: SOCIETE LAHCINIA IMMOBILIERE SARL
 • Siège social : Hay Lhassaniya, Berkane
 • Capital social : 2.000.000,00 Dhs, divisé en 20.000 parts sociales de 100 Dhs chacune, attribuées comme suit :
 - M. Rachid Jetli : 1.000.000,00 DH
 - M. El Ahmadi Abdelouahab : 1.000.000,00 DH
 • Durée : 99 ans
 • Objet social : Lotissement et aménagement foncier, promotion immobilière
 • Gérance : M. El Ahmadi Abdelouahab et M. Rachid Jetli, pour une durée indéterminée.
 • Dépôt légal : Le dépôt légal a été effectué au tribunal de première instance de Berkane le 21/10/2024 sous N° 599/2024. N° de RC : 10055
N° 7680/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA
 SECRETARIAT GENERAL
 DIVISION DES AFFAIRES TECHNIQUES
 SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIE
 N° 18bis /INDH/2024
 Le : 05/11/2024 A 11 H . Il sera procédé, à la division des Affaires financière de la Province de Chtouka Ait Baha , au bureau n°21 ; Ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres Ouvert simplifié sur offres de prix N°

18bis/INDH/2024 du 05/11/2024 à 11H, pour : Acquisition des Equipements Medico-Technique pour les établissements de soins de sante primaire en milieu rural dans le cadre de l'Indh2024- Province Chtouka Ait Baha
 Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics l'accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Neuf cent quatre vingt quinze mille vingt huit Dirhams,00cts (995028,00 Dhs) Ttc.
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 19000,00 (dix neuf mille dirhams)
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444/08 mars2023 relatif aux marchés publics

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma .
 Les prospectus sont mis dans un pli distinct au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.
N° 7681/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA
 SECRETARIAT GENERAL
 DIVISION DES AFFAIRES TECHNIQUES
 SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIE
 N° 22/INDH/2024
 Le 05/11/2024 A 12 H . Il sera procédé, à la division des Affaires financière de la Province de Chtouka Ait Baha , au bureau n°21 ; Ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert Simplifié sur offres de prix n° 2 2 / 1 N D H / 2 0 2 4 du05/11/2024 à 12h, pour : Travaux d'aménagement et équipement du centre hémodialyse de Biougra dans le cadre de l'INDH2024 - PROVINCE CHTOUKA AIT BAHA

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics l'accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma .
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : trois cent trente six Mille six Cent Dirhams,00 (336600,00) DHS)
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 6000,00dhs (Six Mille Dirhams).
 Le contenu, la présentation ainsi que de dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431

du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés Publics.
 Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
 Les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres, doivent être déposés au bureau du service des marchés relevant du secrétariat général de la province Chtouka Ait Baha , au plus tard le 04/11/2024 à 16h30 (date et heure limites pour le dépôt)ou remis, séance tenante, au président de la commission d'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.
N° 7682/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Territoriale et des Eaux et Forêts
 Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIE
 N°30/2024
 (RÉSERVÉ AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES NATIONALES)

Le Mardi 05 Novembre 2024 à 10 heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix n° 30/2024 du 05/11/2024 pour objet : Achat de Matériel de Bureau Pour la Direction Provinciale de l'Agriculture d'AZILAL.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés Publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trente et Un Mille Deux Cents Dirhams (31 200,00 dhs)
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Six Cent Dirhams (600,00 dhs)

• Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 relatifs aux marchés publics.
 • Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
 • Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau des marchés au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis, ou par voie électronique conformément aux dispositions de l'article 135 du présent décret.
 • Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.
N° 7683/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale et du Préscolaire & des Sports

ACADEMIE REGIONALE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION
 REGION RABAT SALE KENITRA
 DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI SLIMANE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° : 53/DPSS/2024

SEANCE - PUBLIQUE

Le **mardi 19 novembre 2024 à partir de dix heures 00 min (10h00min)**, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale de l'éducation nationale site à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane, à l'ouverture de l'appel d'offres ouvert sur offres de prix national concernant : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU COLLEGE ABDELLAH EL ABOU A LA COMMUNE DE DAR BEL AMRI A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE, comme suit :

| AO N° | Objet | Estimation du coût des travaux | Caution Provisoire |
|--------------|--|--|--|
| 53/DPSS/2024 | TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU COLLEGE ABDELLAH EL ABOU A LA COMMUNE DE DAR BEL AMRI A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE | 10 537 184,40 dhs TTC (DIX MILLIONS CINQ CENT TRENTE SEPT MILLE CENT QUATRE VINGT QUATRE DIRHAMS ET QUARANTE CENTIMES TTC) | 150 000,00 DHS (CENT CINQUANTE MILLE DIRHAMS). |

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent transmettre leurs plis par voie électronique via le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma selon les dispositions de l'arrêté n° 1982-21 du 14 décembre 2021.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 05 du règlement de consultation.

La classe et les qualifications exigées sont comme suit :

| SECTEUR | CLASSE | QUALIFICATION EXIGEE |
|---------|--------|----------------------|
| A | 3 | A 2 |

• Ce certificat tient lieu de dossier technique.

N.B : La caution provisoire doit être dématérialisée et libellée au nom de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, du préscolaire et du sport de Sidi Slimane.

N° 7677/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale et du Préscolaire & des Sports

ACADEMIE REGIONALE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION
 REGION RABAT SALE KENITRA
 DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI SLIMANE

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL N° : 54/DPSS/2024

SEANCE - PUBLIQUE

Le **mardi 19 novembre 2024 à partir de dix heures 30 min (10h30min)**, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale de l'éducation nationale site à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane, à l'ouverture de l'appel d'offres ouvert sur offres de prix national concernant : TRAVAUX D'EXTENSION DES SALLES DE CLASSE PRÉSCOLAIRE AUX COMMUNES RURALES DE LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE EN DEUX (02) LOTS, répartis comme suit :

| Lot N° | Objet | Estimation du coût des travaux | Caution Provisoire |
|--------|--|--|---|
| 1 | TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DIX (10) SALLES DE CLASSE PRÉSCOLAIRE AUX COMMUNES KCEIBA ET AMER CHAMALLA A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE | 2 400 084,00 dhs TTC (DEUX MILLIONS QUATRE CENT MILLE QUATRE VINGT QUATRE DIRHAMS TTC) | 36 000,00 DHS (TRENTE SIX MILLE DIRHAMS). |
| 2 | TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DIX (10) SALLES DE CLASSE PRÉSCOLAIRE AUX COMMUNES MSADA DAR BEL AMRI SFAFAA OUED BEN HAMMADI AZGHAR ET OULED BOUNE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE | 2 400 084,00 dhs TTC (DEUX MILLIONS QUATRE CENT MILLE QUATRE VINGT QUATRE DIRHAMS TTC) | 36 000,00 DHS (TRENTE SIX MILLE DIRHAMS). |

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent transmettre leurs plis par voie électronique via le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma selon les dispositions de l'arrêté n° 1982-21 du 14 décembre 2021.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 05 du règlement de consultation.

La classe et les qualifications exigées sont comme suit :

| Lot N° | SECTEUR | CLASSE | QUALIFICATION EXIGEE |
|--------|---------|--------|----------------------|
| 1 | A | 4 | A 2 |
| 2 | A | 4 | A 2 |

• Ce certificat tient lieu de dossier technique.

N.B : La caution provisoire doit être dématérialisée et libellée au nom de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, du préscolaire et du sport de Sidi Slimane.

N° 7678/PA

ALUCOFLEX SARL
235 RTE DE ZENATA
AIN SEBAA, Casablanca.
Suivant PV de l'AGE du
24/06/2024, les associés de
la société - ALUCOFLEX -
ont décidé de : -Dissolution
Anticipée De La Société
ALUCOFLEX; -Nomination
de Mme MOUSTAHIH
NAJIA en qualité de liqui-
datrice de la société; -L'en-
droit de la dissolution est
fixé à 235 RTE DE ZE-
NATA AIN SEBAA Cas-
ablanca
Le dépôt légal a été effectué
au secrétariat greffe du tri-
bunal de commerce de Ca-
sablanca le 14/10/2024
sous le N°938300.
Pour extrait et mention gé-
rance

N° 7685/PA

ADVANCED
AESTHETIC "2A"
13 Allée des Peupliers
Résidence GHITA AIN
SEBAA CASABLANCA
I- Au terme d'un acte sous-
seing privé en date du 08
Octobre 2024 à Casablanca,
il a été établi les statuts de
la société à responsabilité li-
mitée d'associé unique dont
les caractéristiques sont les
suivants : Objet : la société a
pour objet : - l'importation et
l'exportation, de tous
produits, matières, mar-
chandises ou matériels de
quelque nature que ce soit.
- Formation des techniciens
des appareils lasers et d'ex-
tension à usage médical.
- Dénomination : «
ADVANCED AESTHETIC».
- Sigle : « 2A». - Siège : 13
Allée des Peupliers Rési-
dence GHITA AIN SEBAA -
Casablanca. Durée : 99 ans.
Capital : 100.000,00 DHS
souscrits en numéraire et di-
visé en 1000 parts de 100.00
DHS répartie comme suite :
- Monsieur BAKKAR MUSTA-
TAPHA: 100.000,00 DH -
Gérance : La société est
Gérée Et Administrée par :
Monsieur BAKKAR MUSTA-
TAPHA en qualité de gé-
rant unique pour une durée
illimitée. Année sociale : 1er
janvier au 31 décembre. II-
Le dépôt légal a été effectué
au Greffe du Tribunal de
Commerce de Casablanca
sous le N° 939568 en date du
21/10/2024, RC N°
646403.
Pour extrait et mention gé-
rance

N° 7686/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale, du Préscolaire
et des Sports
Académie Régionale
d'Éducation
et de Formation
Région de Marrakech Safi
Direction provinciale de
Chichaoua
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL SUR
OFFRES DE PRIX
N° : 45/2024/CH/INV
« Séance publique »
Le 20 novembre 2024 à 10
:00 Heures, il sera procédé
dans les bureaux de la Di-
rection Provinciale de Chi-
chaoua relevant de
l'AREF-MS (Av. Mohamed
VI, Hay Mohammadi - CU
Chichaoua), à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offres sur offres de prix,
pour : Les travaux de
construction de murs de
clôture aux établissements
scolaires, relevant de la di-
rection provinciale de CHI-
CHAOUA, AREF - MS.

Le montant du cautionnement
provisoire est fixé à :
22.000,00 Dhs (Vingt-Deux
Mille Dirhams).
Le montant TTC de l'estima-
tion du maître d'ouvrage
est fixé à : 1.507.656,00
dirhams (Un Million Cinq
Cent Sept Mille Six Cent
Cinquante-Six Dirhams).
Le dossier de l'appel d'of-
fres peut être téléchargé à
partir du portail des mar-
chés de l'État « www.mar-
chespublics.gov.ma ».
La présentation ainsi que le
dépôt des dossiers des
concurrents se feront exclu-
sivement par voie électro-
nique conformément à
l'arrêté de la Ministre de

l'Économie et des finances
N°1692-23 du 23/06/2023,
relatif à la dématérialisation
des procédures, des docu-
ments et des pièces relatifs
aux marchés publics.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du règlement
de consultation.
NB : Cet avis d'appel d'of-
fres est strictement Réservé
aux très petites, petites et
moyennes entreprises, aux
coopératives, aux unions de
coopératives et aux auto-
entrepreneurs.
N° 7687/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation

Nationale, du Préscolaire
et des Sports
Académie Régionale
d'Éducation
et de Formation
Région de Marrakech Safi
Direction provinciale de
Chichaoua
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL SUR
OFFRES DE PRIX
N° : 46/2024/CH/INV
« Séance publique »
Le 20 novembre 2024 à 11
:00 Heures, il sera procédé
dans les bureaux de la Di-
rection Provinciale de Chi-
chaoua relevant de
l'AREF-MS (Av. Mohamed
VI, Hay Mohammadi - CU
Chichaoua), à l'ouverture

des plis relatifs à l'appel
d'offres sur offres de prix,
pour : Les travaux de
construction de terrains de
sport au lycée collégial Sidi
El Mokhtar relevant de la
direction provinciale de
Chichaoua, AREF-MS.
Le montant du cautionnement
provisoire est fixé à :
20.000,00 Dhs (Vingt Mille
Dirhams).
Le montant TTC de l'estima-
tion du maître d'ouvrage
est fixé à : 1.337.680,80
dirhams (Un Million Trois
Cent Trente-Sept Mille Six
Cent Quatre-Vingts Di-
rhams 80 Centimes).
Le dossier de l'appel d'of-
fres peut être téléchargé à

partir du portail des mar-
chés de l'État « www.mar-
chespublics.gov.ma ».
La présentation ainsi que le
dépôt des dossiers des
concurrents se feront exclu-
sivement par voie électro-
nique conformément à
l'arrêté de la Ministre de
l'Économie et des finances
N°1692-23 du 23/06/2023,
relatif à la dématérialisation
des procédures, des docu-
ments et des pièces relatifs
aux marchés publics.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du règlement
de consultation.
N° 7688/PA

Royaume du Maroc



السَّلْطَنَة الْمَرْكَبِيَّة
ALMAHLIYAH
وزارة التجهيز والماء
ALWAZARA ALTAJHIZ WA ALMAA

Ministère de l'Équipement et de l'Eau

Programme Prévisionnel Triennal

Maître d'ouvrage: La Direction Générale de la Météorologie
Année budgétaire (N): 2024
Le programme prévisionnel additif et modificatif des marchés que La Direction Générale de la Météorologie envisage de lancer pour l'année budgétaire 2024 et les deux années suivantes 2025 et 2026 est présenté ci-après:

A) Prestation de Travaux

| Année budgétaire 2024 | | | | | | |
|-----------------------|---|------------------|---------------------------|-------------------|-------------------------------|-----|
| N° | OBJET | Lieu d'exécution | Estimation prévisionnelle | Mode de Passation | Marchés réservés à la PME/TPS | |
| 1 | Aménagement de la salle informatique et mise à niveau de l'infrastructure Réseau Informatique à la DGMAC | Agadir | 150.000,000 | Appel d'Offres | Novembre | Oui |
| 2 | Travaux Aménagement salle de Contrôle et de Rapports dans les locaux de la DGMAC | Sidi Bou | 100.000,000 | Appel d'Offres | Octobre | Oui |
| 3 | Travaux Aménagement salle de Contrôle et de Rapports dans les locaux de la DGMAC | Agadir | 200.000,000 | Appel d'Offres | Novembre | Oui |
| 4 | Travaux Aménagement et installation au centre de conférences de la Direction générale de la Météorologie | Casablanca | 1.340.000,000 | Appel d'Offres | Octobre | Non |
| 5 | Travaux d'installation de la climatisation au centre de conférences de la Direction Générale de la Météorologie | Casablanca | 700.000,000 | Appel d'Offres | Novembre | Oui |

Présentation abrégée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes.

| Année budgétaire 2025 | | Année budgétaire 2026 | |
|-----------------------|---|-----------------------|------------------|
| N° | OBJET | Lieu d'exécution | Lieu d'exécution |
| 1 | Centres et Cours Éducatifs du Centre Pédagogique Météorologique à Marrakech | | MARRAKECH |
| 2 | Centres et Cours Éducatifs du Centre Pédagogique Météorologique à Taza | | TAZA |

B) Prestation de Fournitures

| Année budgétaire 2024 | | | | | | |
|-----------------------|---|--------------------|---------------------------|-------------------|-------------------------------|-----|
| N° | OBJET | Lieu de livraison | Estimation prévisionnelle | Mode de Passation | Marchés réservés à la PME/TPS | |
| 1 | Fourniture de bouteilles d'oxygène pour le fonctionnement du radiologie au CPN De marouj | Taroudant | 110.000,00 | Appel d'Offres | Novembre | Oui |
| 2 | La fourniture, l'installation et la mise en service d'un système d'aération de l'air métré pour d'après 1500 à l'aéroport d'Agadir et sa maintenance | OUJDA | 1.510.000,00 | Appel d'Offres | Septembre | Non |
| 3 | Fourniture, l'installation et la mise en service des systèmes d'aération de l'Observatoire Météorologique à la ville de Marrakech, Taza, Agadir, Sidi Bou, Taza, Sidi Bou et leur maintenance | Diverses provinces | 1.810.000,00 | Appel d'Offres | Septembre | Non |
| 4 | La fourniture, l'installation et la mise en service d'un système d'aération de l'Observatoire météorologique de l'aéroport de Marrakech | Rabat Salé | 1.000.000,00 | Appel d'Offres | Juillet | Non |

Présentation abrégée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes.

| Année budgétaire 2025 | | Année budgétaire 2026 | |
|-----------------------|---|-----------------------|-------------------|
| N° | OBJET | Lieu de livraison | Lieu de livraison |
| 1 | La fourniture, l'installation et la mise en service d'un système d'aération de l'Observatoire météorologique à l'aéroport de Taza, Hammam Midaj | | Taza, Agadir |
| 2 | La fourniture, l'installation et la mise en service d'un système d'aération de l'Observatoire météorologique de l'aéroport de Taza | | Taza |

C) Prestation de Services

| Année budgétaire 2024 | | | | | | |
|-----------------------|--|----------------------------|---------------------------|-------------------|-------------------------------|-----|
| N° | OBJET | Lieu d'exécution | Estimation prévisionnelle | Mode de Passation | Marchés réservés à la PME/TPS | |
| 1 | Gardiennage Et Surveillance Des Locaux De La Direction Générale De La Météorologie Sidi A Agadir, Benguel, Taza, Sidi Bou Et Taroudant | Divers Provinces/Provinces | 655.577,50 | Appel d'Offres | Septembre | Oui |
| 2 | Entretien et nettoyage des locaux de siège de la Direction Régionale de la Météorologie de Casablanca et des Centres Pédagogiques Météorologiques à Agadir, Al-Mohand, Taroudant, Taza, Taz Taz, Sidi Bou et Sidi Bou (Diverses Provinces) | Divers Provinces/Provinces | 274.514,15 | Appel d'Offres | Octobre | Oui |
| 3 | Maintenance préventive et curative des six stations radios météorologiques des CPN de la DGMAC | Divers Provinces/Provinces | 300.000,00 | Appel d'Offres | Octobre | Oui |
| 4 | La Surveillance et le gardiennage des locaux de siège de la Direction Régionale Météorologique de West Coast à Rabat et ses centres annexes de Tanger, Chefchaouen et Larache | Divers Provinces/Provinces | 120.000,00 | Appel d'Offres | Septembre | Oui |
| 5 | Maintenance des équipements d'aération de l'Observatoire météorologique de l'aéroport de Sidi Bou | Sidi Bou | 300.000,00 | Appel d'Offres | Août | Oui |
| 6 | Surveillance et gardiennage des locaux de la Direction de la Météorologie Nationale à Casablanca (Préfecture Hay Hassan et Préfecture Noussour) | Divers Provinces/Provinces | 1.053.000,000 | Appel d'Offres | non | Oui |
| 7 | La Maintenance des équipements d'aération de l'Observatoire météorologique à l'aéroport de Meknes | MEKNES | 300.000,000 | Appel d'Offres | Juillet | Oui |
| 8 | Maintenance des équipements d'aération de l'Observatoire météorologique à l'aéroport de NADOR | NADOR | 311.341,000 | Appel d'Offres | Décembre | Oui |
| 9 | Entretien et le nettoyage des locaux de la Direction Générale de la Météorologie aux Provinces de Sidi Bou (Préfectures de Lajouane, Smaou et Oudjda) | Divers Provinces | 190.011,000 | Appel d'Offres | Mai | Oui |
| 10 | La surveillance et le gardiennage des locaux de la direction régionale de la météorologie de sud (Préfectures de Safrouane) | Divers Provinces | 307.000,000 | Appel d'Offres | Septembre | Oui |

Présentation abrégée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes :

| Année budgétaire 2025 | | Année budgétaire 2026 | |
|-----------------------|--|-----------------------|------------------|
| N° | OBJET | Lieu d'exécution | Lieu d'exécution |
| 1 | La Maintenance des équipements d'aération de l'Observatoire météorologique à l'aéroport d'El Oued | | El Oued |
| 2 | La Maintenance préventive et curative des équipements d'aération de l'Observatoire météorologique pour le poste 1500 à l'aéroport d'Agadir | | Agadir |

Année budgétaire 2024

| N° | OBJET | Lieu d'exécution |
|----|---|------------------|
| 1 | La Maintenance des équipements d'aération de l'Observatoire météorologique à l'aéroport de Boussouf | Boussouf |

N° 7684/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE, DE LA
CULTURE ET DE LA
COMMUNICATION
DÉPARTEMENT
DE LA JEUNESSE
DIRECTION
RÉGIONALE DE
MARRAKECH-SAFI
- AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
NATIONAL - N°
12/2024/MJCC/
DJ/DRMS.

Le 19 Novembre 2024, à 10 heures, Il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Régionale du Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, Secteur de la Jeunesse Région Marrakech-Safi sis : Av My Hassan Gueliz Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'élaboration des études techniques et suivi des travaux d'extension de la colonie de vacance SIDI KAOUKI PROVINCE ES-

SAOUIRA RELEVANT DE DR MARRAKECH SAFI
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.Marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10.000,00 (Dix Mille dhs)
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 504.000,00 (Cinq Cent Quatre Mille dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de la consultation.
Pour les concurrents installés au Maroc : Fournir les certificats d'agrément, établis par le Ministère de l'équipement et de l'eau pour les domaines d'activités suivants
Domaine: D14 D15 D16 D17

N° 7693/PA

Royaume du Maroc
Ministère
de l'Enseignement
Supérieur, de la Recherche
Scientifique
et de l'Innovation
Université Hassan II
de Casablanca
La Présidence
Avis d'appel d'offres
ouvert International
N° 74IUH2C/2024
(Séance publique)

Le Mardi 19/11/2024 à 10h30, Il sera procédé dans la salle de réunion du siège de la Présidence de l'Université Hassan II de Casa-

blanca, sis à 19, rue Tarik Ibnou Ziad, BP. 9167, Mers Sultan, Casablanca) à l'ouverture des plis relatifs à : l'achat de Simulateur d'Arthroscopie pour la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca en lot unique :
• Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma
• L'estimation des coûts des prestations est fixée à : 5 040 000,00 DH TTC (Cinq Million Quarante mille dirhams TTC).

• Le cautionnement provisoire est fixé à : 90 000,00 DHS (Quatre Vingt Dix Mille dirhams).
• Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023)
• Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma.
• Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier

d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de service financier de la présidence de l'Université Hassan II de Casablanca Site Casablanca sise à Tarik Ibnou Ziad Casablanca au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis à 16h ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis
• Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 6 du règlement de la consultation relatif au présent appel d'offres.
N° 7694/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE MÉDIOUNA
CONSEIL PROVINCIAL

**AVIS RECTIFICATIF
DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ
N° 10/2024/CPM**

Nous portons à la connaissance des concurrents que l'appel d'offres ouvert simplifié N° 10/2024/CPM relatif à l'achat de deux véhicules aménagés en transport scolaire collégiale 31 places y compris chauffeur pour le compte du Conseil Provincial de Médiouna -lot unique, qui avait paru dans le journal «LIBÉRATION» en date du 24/10/2024 sous N° 10345 contient une erreur sur l'avis d'appel d'offres au niveau du numéro d'appel d'offres qui est N°10/2024/CPM au lieu de N° 09/2024/CPM.

N° 7695/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé et de la protection sociale Direction Régionale de Casablanca Settat Délégation Provinciale de Berrechid
Centre Hospitalier provincial de Berrechid

Avis rectificatif n°1 de l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix n° 08/2024

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée selon chaque lot à la somme de:

- lot n°1 : 499680,00dhs (Quatre cent quatre vingt dix neuf mille six cent quatre-vingt Dirhams Toute Taxe Comprise).
- lot n°2 : 99840,00dhs (quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quarante Dirhams Toute Taxe Comprise).

Le reste sans modification

N° 7691/PA

السليمة المغربية
وزارة التربية الوطنية
والتعليم العالي والبحث العلمي
الإصلاحية الجهوية للتربية والتعليم
مركز جهة مراكش

Avis : rectification et Report

Il est porté à la connaissance des concurrents intéressés par l'appel d'offre N°18/2024/AREFD, que l'avis publié dans le quotidien LIBÉRATION du 15/10/2024 est rectifié comme suit :

- La date d'ouverture des plis est reportée au : 05/11/2024 à 10H00 au lieu du : 28/10/2024 à 11H00.
- Au niveau de l'article n° 23 du cahier des prescriptions spéciales : « Proposer les meilleurs établissements d'hébergement, sur tout le territoire national du royaume au lieu de « Proposer les meilleurs établissements d'hébergement sur tout le territoire de la province d'Errachidia ».

Le reste est sans changement.

N° 7692/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
جهة بني ملال - خنيفرة
صالة إقليم خنيفرة
دائرة العاقب
قيادة آيت إسحاق
الجماعة الترابية آيت إسحاق

**إعلان عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية
برببر سنة 2024**

يعلن رئيس الجماعة الترابية آيت إسحاق أنه تقرر تنظيم امتحان الكفاءة المهنية لفائدة الموظفين المتقنين لمبرانية جماعة آيت إسحاق والمتقنين على أندية ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في الأطار أو الدرجة الأصلية إلى غاية 31 دجنبر 2024 وذلك وفق الجدول التالي :

| الدرجة المتقنين في شأنها | الشروط التنافسية المطلوبة | عدد المناصب المتنازلة بشأنها | آخر أجل لإيداع الترشيحات | تاريخ إجراء الامتحان |
|----------------------------|---|--|--------------------------|----------------------|
| صاعد تقني من الدرجة الأولى | يجب امتحان الكفاءة المهنية في وجه الموظفين المترشحين المتقنين على ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في الأطار أو الدرجة الأصلية. | يحدد عدد المناصب المتنازلة بناءً على حدود 34 % من عدد الموظفين المتقنين للشروط التنافسية | 06 دجنبر 2024 | 31 دجنبر 2024 |

N° 7689/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
إقليم سطرو
دائرة المنزل
قيادة الحزان
الجماعة الترابية لاخزان

سد 01/2024/عاج

إعلان

ينهي رئيس المجلس الجماعي للجماعة الترابية لاخزان

إلى علم كافة التقنيين من الدرجة الثالثة التابعين للجماعة والمتقنين على أندية ست (6) سنوات على الأقل من الخدمة بهذه الصفة إلى غاية 31 دجنبر 2024.

أنه تقرر تنظيم امتحان الكفاءة المهنية للتقني إلى درجة تقني من الدرجة الثانية وذلك يوم السبت 30 نوفمبر 2024 على الساعة الثامنة والنصف صباحاً بمقر الجماعة.

أ. حدد عدد المناصب المتنازلة بشأنها في منصب واحد.

ب. يشمل امتحان الكفاءة المهنية على اختبار كتابي واختبار شفوي أو تطبيقي أو هما معاً معتمد مواضعهما ومدتهما ومعاملتهما كما يلي:

| المعامل | المدة | الاختبارات |
|---------|----------------------|--|
| 4 | 00 (3) ساعات | 1- اختبار كتابي يتراوح عام أو أسئلة محددة للاختبار (20%) حول مواضيع مختلفة ذات صلة بوزارة الداخلية أو إقليم والوظائف المرتبطة بالدرجة المهنية المتنازلة بشأنها |
| 3 | ما بين 15 و 30 دقيقة | 2- اختبار شفوي أو تطبيقي أو هما معاً يتناول فيه لائحة الامتحان مع طرح مواضيع مختلفة ذات صلة بوزارة الداخلية أو تخصصه المختار تطبيقي أو معاً معاً يتضمن سؤالاً فورياً يدخل ضمن مهام الحياة المهنية بهدف تقييم مدى قدرة على ترجمة النظر أو الوظائف المرتبطة بالدرجة المهنية المتنازلة بشأنها |

لذا يتعين على المترشحين الموظفين التابعين للجماعة الراغبين في المشاركة في هذا الامتحان إيداع ملفات ترشيحهم وجوباً وبصفة شخصية بمكتب الضبط الكائن بمقر جماعة الحزان، وذلك خلال أجل أقصاه 28 نوفمبر 2024 وهو آخر أجل لقبول ملفات الترشيح

N° 7690/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
RÉGION GUELIMM OUED NOÛN
PROVINCE D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL D'ASSA ZAG



AVIS RECTIFICATIF
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 21/2024/BP

OBJET : Achat de matériaux de construction au profit de la Coopérative LAMAIL à ASSA

Nous portons à la connaissance du public que modification ont été portées sur :

I. MODIFICATION AU NIVEAU DE DATE D'OUVERTURE DES PLIS :

Report de la date d'ouverture des plis au 05 Novembre 2024 à 10h00 au lieu du 31 Octobre 2024 à 10h00

La version rectifiée de l'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma,

N° 7696/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
RÉGION GUELIMM OUED NOÛN
PROVINCE D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL D'ASSA ZAG



AVIS RECTIFICATIF
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 25/2024/BP

OBJET : Achat des équipements d'une restauration au profit de la Coopérative ANAQAAT SAHRA à ASSA

Nous portons à la connaissance du public que modification ont été portées sur :

I. MODIFICATION AU NIVEAU DE DATE D'OUVERTURE DES PLIS :

Report de la date d'ouverture des plis au 05 Novembre 2024 à 11h00 au lieu du 31 Octobre 2024 à 11h00

La version rectifiée de l'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma,

N° 7700/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
RÉGION GUELIMM OUED NOÛN
PROVINCE D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL D'ASSA ZAG



AVIS RECTIFICATIF
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 22/2024/BP

OBJET : Achat des équipements d'une restauration au profit de la Coopérative BIG FOOD à ASSA

Nous portons à la connaissance du public que modification ont été portées sur :

I. MODIFICATION AU NIVEAU DE DATE D'OUVERTURE DES PLIS :

Report de la date d'ouverture des plis au 05 Novembre 2024 à 10h15 au lieu du 31 Octobre 2024 à 10h15

La version rectifiée de l'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma,

N° 7697/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
RÉGION GUELIMM OUED NOÛN
PROVINCE D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL D'ASSA ZAG



AVIS RECTIFICATIF
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 26/2024/BP

OBJET : Achat d'Équipement d'un local de l'imprimerie au profit de La Sté ZAC CONSEIL SNC à ASSA

Nous portons à la connaissance du public que modification ont été portées sur :

I. MODIFICATION AU NIVEAU DE DATE D'OUVERTURE DES PLIS :

Report de la date d'ouverture des plis au 05 Novembre 2024 à 11h15 au lieu du 31 Octobre 2024 à 11h15

La version rectifiée de l'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma,

N° 7701/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
RÉGION GUELIMM OUED NOÛN
PROVINCE D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL D'ASSA ZAG



AVIS RECTIFICATIF
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 23/2024/BP

OBJET : Achat de matériel de menuiserie d'aluminium au profit de la Coopérative FATMA LAAZIZA à ASSA

Nous portons à la connaissance du public que modification ont été portées sur :

I. MODIFICATION AU NIVEAU DE DATE D'OUVERTURE DES PLIS :

Report de la date d'ouverture des plis au 05 Novembre 2024 à 10h30 au lieu du 31 Octobre 2024 à 10h30

La version rectifiée de l'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma,

N° 7698/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
RÉGION GUELIMM OUED NOÛN
PROVINCE D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL D'ASSA ZAG



AVIS RECTIFICATIF
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 27/2024/BP

OBJET : Achat du matériel et équipements d'activités récréatives et de loisirs au profit de la Coopérative CHAYA à Zag

Nous portons à la connaissance du public que modification ont été portées sur :

I. MODIFICATION AU NIVEAU DE DATE D'OUVERTURE DES PLIS :

Report de la date d'ouverture des plis au 05 Novembre 2024 à 11h30 au lieu du 31 Octobre 2024 à 11h30

La version rectifiée de l'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma,

N° 7702/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
RÉGION GUELIMM OUED NOÛN
PROVINCE D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL D'ASSA ZAG



AVIS RECTIFICATIF
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 24/2024/BP

OBJET : Achat de matériaux de construction au profit de la Coopérative FALARI à ASSA

Nous portons à la connaissance du public que modification ont été portées sur :

I. MODIFICATION AU NIVEAU DE DATE D'OUVERTURE DES PLIS :

Report de la date d'ouverture des plis au 05 Novembre 2024 à 10h45 au lieu du 31 Octobre 2024 à 10h45

La version rectifiée de l'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma,

N° 7699/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
RÉGION GUELIMM OUED NOÛN
PROVINCE D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL D'ASSA ZAG



AVIS RECTIFICATIF
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 28/2024/BP

OBJET : Achat de matériel pour la menuiserie d'aluminium au profit de la coopérative PARADIS à ASSA

Nous portons à la connaissance du public que modification ont été portées sur :

I. MODIFICATION AU NIVEAU DE DATE D'OUVERTURE DES PLIS :

Report de la date d'ouverture des plis au 05 Novembre 2024 à 11h45 au lieu du 31 Octobre 2024 à 11h45

La version rectifiée de l'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma,

N° 7703/PA

Société «EL MOUASSI SAYARATI» SARL AU Au capital de 50.000,00 Dh
Siège social: LOTISSEMENT TRIFA 2 SAIDIA
Dissolution Anticipée.
Aux termes du PV de la décision de l'associé unique en date du 12/09/2024 enregistré à Berkane le 01/10/2024 de la société « EL MOUASSI SAYARATI » inscrite au RC à Berkane sous le n° : 6061, il a été décidé ce qui suit:
- Dissolution anticipée de la société « EL MOUASSI SAYARATI ».
- le siège de la liquidation est fixé : LOTISSEMENT TRIFA 2 SAIDIA.
- Mr EL MOUASSI FOUAD, associé et gérant est chargé de la dissolution anticipée de la Société « EL MOUASSI SAYARATI ».
- Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de 1er Instance de Berkane sous le n°:571/2024

N° 7710/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION
DE MARRAKECH - SAFI
PROVINCE
DE YOUSOUFIA
SECRETARIAT GENERAL
DBM
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL N°
58/2024

Le 25 Novembre 2024 à 12 Heures et 30 Minutes, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Province de Youssoufia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix N° 58/2024 pour les travaux de réhabilitation des bâtiments administratifs au niveau de la Province de Youssoufia / LOT N° 2.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Six cent Mille Dirhams (600 000,00 Dh). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Dix Mille Dirhams (10 000,00 Dh).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret N° 2-22-431 du 08/03/2023 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma (Article 135 du décret N° 2-22-431 du 08/03/2023 aux marchés publics).

Il est prévu une visite des lieux le 19/11/2024 à 10 Heures, (Point de départ : Siège de la Province de Youssoufia, Il est fortement recommandé aux concurrents d'y participer).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N° 10 du règlement de consultation.

N° 7711/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION

MARRAKECH SAFI
PROVINCE YOUSOUFIA
SECRETARIAT GENERAL
AVIS D'APPEL D'OFFRES
NATIONAL
63 / 2024

19/11/2024 à dix heures du matin, il sera procédé, dans la salle de réunion de la province de Youssoufia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix relatif à DES-INSECTISATION, DERATISATION ET DEREPTILISATION DE BATIMENT ET LOGEMENT ADMINISTRATIF RELEVANT DE LA PROVINCE DE YOUSOUFIA. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés de la province d'Youssoufia, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 75 000,00 Dh (Soixante-quinze mille dirhams).
- La caution provisoire est de : 1 500,00 Dh (Mille cinq cent dirhams).

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 ,31, 32 et 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

- Le dépôt des plis des concurrents s'effectue par voie électronique, à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma conformément aux dispositions de l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n°1982-21 du 9 jomada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 ,31, 32 et 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023).

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir un dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation

- Les catalogues, exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de service des marchés au plus tard 15/11/2024 à onze heures du matin.

N° 7712/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION
MARRAKECH SAFI
PROVINCE YOUSOUFIA
SECRETARIAT GENERAL
AVIS D'APPEL D'OFFRES
NATIONAL
67/2024

19/11/2024 à onze heures du matin, il sera procédé, dans la salle de réunion de la province de Youssoufia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix relatif à ENTRETEN DES ESPACES

VERTS RELEVANT DU SIEGE ET DE LOGEMENTS ADMINISTRATIF PROVINCE DE YOUSOUFIA. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés de la province d'Youssoufia, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 360 000,00Dhs (Trois cent soixante mille dirhams).
- La caution provisoire est de : 7 200 ,00Dhs. (Sept mille deux cent dirhams)

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 ,31, 32 et 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

- Le dépôt des plis des concurrents s'effectue par voie électronique, à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma conformément aux dispositions de l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n°1982-21 du 9 jomada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 ,31, 32 et 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023).

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir un dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation

- Les catalogues, exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de service des marchés au plus tard 15/11/2024 à onze heures du matin.

N° 7713/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Direction Régionale de l'Agriculture de Beni-Mellal, Khénifra
Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni Mellal
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°
22/2024/DPA/4/SAHA
Du 19/11/2024 à 10 Heures

Le 19/11/2024 à 10 Heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni-Mellal, sis au Quartier Administratif, Rue de Safi, Beni Mellal, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix n°22/2024/DPA/4/SAHA du 19/11/2024 à 10 Heures

Le 19/11/2024 à 10 Heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni-Mellal, sis au Quartier Administratif, Rue de Safi, Beni Mellal, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix n°22/2024/DPA/4/SAHA du 19/11/2024 à 10 Heures
Ayant pour objet : TRAVAUX D'ENTRETIEN, D'AMENAGEMENT ET DE REPARATION DU BATIMENT ADMINISTRATIF

DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AGRICULTURE DE BENI MELLAL.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du Portail Marocain des Marchés Publics: www.marchespublics.gov.ma

• L'estimation du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre Cent Soixante Mille Quatre-vingt-douze Dirhams (460 092,00 DH TTC).

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Huit mille dirhams (8000,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret N° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation dudit appel d'offre.

N° 7714/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS
OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DES DOUKKALA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°
29 /2024/DPF
RESERVE AUX PME, AUX COOPERATIVES, AUX UNIONS
DE COOPERATIVES ET AUX AUTO-ENTREPRENEURS

Le 19/11/2024 à 10 h 30 mn sera procédé dans la salle de réunions de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (O.R.M.V.A.D.), sis à 16 Avenue Mohammed VI El Jadida - Maroc, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix n° 29/2024/DPF du 19/11/2024 pour : DIAGNOSTIC DE LA SECURITE DU SYSTEME D'INFORMATION DE L'ORMVAD ET L'ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN CONFORMITE AVEC LA LOI 05-20 ET LA DNSSI

Le dossier d'appel doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Deux Cent Quatre-Vingt Mille (280 000,00) dirhams.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cinq Mille Cinq Cents (5.500,00) dirhams.

Le contenu la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 31,32 et 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis électroni-

quement au portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

N° 7715/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'EAU
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N° 76/2024/DGM

Le présent Appel d'Offre est réservé aux très petites Entreprises, petites et Moyennes Entreprises Nationales, jeunes entreprises innovantes, Cooperatives et union de cooperatives et aux auto-entrepreneurs

Le 25/11/2024 à 10h, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Générale de la Météorologie à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix N° 7 6 / 2 0 2 4 / D G M du 25/11/2024 pour FOURNITURE D'HYDROGENE CONDITIONNE EN BOUTEILLES INDIVIDUELLES DE CAPACITE 10M3 POUR LE GONFLAGE DES BALLONS-SONDES A LA STATION METEOROLOGIQUE DE DAKHLA, PROVINCE OUED EDDAHAB (PREFECTURE DAKHLA).

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma

- L'estimation des coûts établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux Cents Vingt et Un Mille Sept Cents Soixante Dirhams TTC (221 760,00 Dh TTC).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quatre Mille Dirhams (4.000,00 Dh).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article n° 9 du règlement de consultation.

N° 7716/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'EAU
Avis d'Appel d'Offre Ouvert national
N° 32/2024

Le 15/11/2024 à 10h, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique de Tan-Tan cité Administratif Tan-Tan à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert national sur offre des prix n° 32/2024 pour : Objet: (PC 2024) TRAVAUX DE TRAITEMENT DE L'ENVIRONNEMENT DE LA RRI03 DANS LA PROVINCE DE TAN-TAN.

Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, 34 et 135 du décret 2-22-431 du 08/03/2023 relatif aux marchés Publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'Ouvrage est fixée à la somme de : 860.700,00 Dh (Huit cent soixante mille sept cent Dirhams, 00 Cts).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 17 000,00Dhs (Dix-sept mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 5 du règlement de consultation.

N° 7717/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
COUR D'APPEL
DE BENIMELLAL
SOUS DIRECTION REGIONALE
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL
SUR OFFRES DE PRIX
N°41/2024/SDRBM

Le 19/11/2024 à 11h00, il sera procédé dans le bureau de Monsieur le Sous-Directeur Régional Auprès de la Cour d'Appel de Beni Mellal, sis à Résidence Othmane Quartier Moderne Beni Mellal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offre de prix n° 41/2024/SDRBM du 19/11/2024, pour Travaux de construction du tribunal de première instance de souk seb en lot unique

Le dossier d'Appel d'Offres doit être téléchargé à partir du Portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le prix d'acquisition des plans est de 15 (Quinze) Dirhams par mètre linéaire. L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 59 055 711,00 (Cinquante-Neuf Millions Cinquante Cinq mille Sept Cent Onze Dirhams et zéro centimes) Dirhams TTC.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 1 180 000,00 (Un million cent quatre-vingt mille) Dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, 34 et 135 du décret 2-22-431 du 08/03/2023 relatif aux marchés Publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de Consultation.

N° 7718/PA

« FUTUREIQ » S.A.S AU SOCIÉTÉ

A RESPONSABILITE LIMITEE A ASSOCIEE UNIQUE AU CAPITAL DE 10 000,00 DIRHAMS SIEGE SOCIAL : Rue Soumaya Imm 82 2ème Etage N°04 Quartier Palmier -

CASABLANCA TRANSFORMATION FORME JURIDIQUE - REFONTE ET MISE A JOUR DES STATUTS

I - En date du 04 septembre 2024, l'associée unique a décidé de :

- Transformer la forme juridique de la société de Société A Responsabilité Limitée d'Associé Unique à Société par Actions Simplifiée d'Associé Unique ;

- Nommer en tant que première Présidente de la société la société « AVANT-GARDE IT » S.A.S.U, société de droit français, au capital de 5.000,00 euros dont le siège social est sis au 16 rue Saint-Sauveur, 75002 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le n°909 334 807, représentée par Monsieur

Juba NAÏT ABDESSELAM, de nationalité française, né le 30 septembre 1989 à l'Iherouane - Algérie demeurant 16 rue Saint-Sauveur 75002 Paris, titulaire du Passeport français N°16DA72381

- Refondre et mettre à jour les statuts de la société

II - Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 16 octobre 2024 sous le numéro 938819.

POUR EXTRAIT ET MENTION

La gérance N° 7719/PA

« MNK PARTNERS MOROCCO » S.A.R.L AU SOCIÉTÉ

A RESPONSABILITE LIMITEE A ASSOCIEE UNIQUE CAPITAL DE 100.000,00 DIRHAMS SIEGE SOCIAL :

Boulevard la Corniche, Immeuble Atlantic, 5ème Etage N°41 - Casablanca R.C N° 552359

LF N° 52597302

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL - HARMONISATION OBJET SOCIAL

I - En date du 01 juillet 2024, l'associée unique a décidé de :

- Transférer le siège social de la société de Anfa Place Living Resort Bâtiments Bureaux Ouest D de la Corniche Ain Diab - Casablanca à l'adresse suivante: Boulevard la Corniche, Immeuble Atlantic, 5ème Etage, N°41 - Casablanca - Harmonisation de l'objet social qui devient :

La société a pour objet directement ou indirectement tant au Maroc qu'à l'étranger :

L'externalisation de prestations de services en matière de gestion administrative, comptable et financière pour les entreprises étrangères.

N° 7722/PA

II - Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 21 octobre 2024 sous le n°939271.

POUR EXTRAIT ET MENTION

Le gérant N° 7720/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE SIDI KACEM SECRETARIAT GENERAL AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

N°: 24/2024/INDH/PSK Le 19 Novembre 2024 à 10h13mn, il sera procédé, dans les bureaux de la Province de Sidi Kacem (Secrétariat Général) sis Avenue Mohamed V, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix n°24/2024/INDH du 19/11/2024, pour les travaux de mise à niveau CEF Yasmine à Sidi Kacem, CEF à Jorf El Melha, CEF à Machraa Belksiri, Dar Al Atfal à Sidi Kacem - Province de Sidi Kacem - lot unique.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir

du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marches-publics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Sept cent cinquante huit mille vingt huit dirhams 24 cts (758 028,24) toutes taxes comprises.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quinze mille (15 000,00) dirhams.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marches-publics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°04 du règlement de consultation.

N° 7724/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR REGION MARRAKECH-SAFI

PROVINCE DE SAFI CERCLE DE GZOUA CAIDAT SOUIRIA KDIMA

C.T LAMAACHATE AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX

N° 06/2024

Le MARDI 26/11/2024 à 11h, il sera procédé à la salle des réunions de la Commune territoriale lamaachate, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet la gestion des dépendances du Souk Hebdomadaire khmis old el haj et celles du centre khmis old el haj, de la Commune territoriale lamaachate, pour une période de trois (03) ans (du 01 Janvier 2025 au 31 décembre 2027), désignés ci-après :

- air pour bestioles les jours du souk hebdomadaire.

- air pour les moutons durant l'aïd lkbir au centre khmis old el haj

- air pour légumes et fruits les jours du souk hebdomadaire et tous les jours au centre khmis old el haj.

- air pour les petits pois au centre khmis old el haj.

- les fardouks au souk hebdomadaire.

- parking pour stationnement des voitures au souk hebdomadaire.

- l'emplacement réservé à l'étalage

- air pour les poulets les jours du souk hebdomadaire.

- pesée publique des légumes, fruits et des petits pois, les jours du souk hebdomadaire, et tous les jours au centre khmis old el haj.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau

patrimoine de la commune lamaachate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marches-publics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 60.000,00 DH (soixante mille dirhams).

Estimation du cout annuel de gestion est : 400.000,00 dhs (quatre cent mille dirhams)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers doivent être conformes aux dispositions des articles 28,30 et 32 du décret N°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les Concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la commune.

- Soit les envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception adressé à Monsieur le président de la commune.

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre à l'ouverture de la séance, et avant l'ouverture des plis.

- soit les transmettre par voie électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

N° 7726/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE SETTAT CERCLE D'EL BOROUCJ CAIDAT LAQAQRA OULED AMEUR COMMUNE OULED AMEUR AVIS D'APPEL D'OFFRES SIMPLIFIE NATIONAL

N° 01/2024/OAM

Le 07 Novembre 2024 à 11heure, il sera procédé, dans le bureau de monsieur le Président de la Commune d'Ouled Aneur à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert national simplifié sur offres des prix pour : Réalisation d'un forage d'exploitation pour adduction en eau potable au Douar Dbalza à la commune Ouled Aneur Province de Settat.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : mille six cent dirhams (1600,00dhs).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quarante-sept-quatre mille dirhams (84.000,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08/03/2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 7727/PA

Sport

Brahim Díaz pourrait participer au Clasico face au FC Barcelone



L'international marocain Brahim Díaz a pris part mercredi à une partie de l'entraînement collectif du Real Madrid, en préparation du très attendu Clasico contre le FC Barcelone, prévu samedi prochain pour le compte de la 11^e journée de la Liga.

Le Lion de l'Atlas, en phase finale de récupération après une déchirure de l'adducteur droit contractée mi-septembre, pourrait figurer sur la liste des Merengues convoqués pour ce choc, à condition qu'il ne rencontre aucun problème physique dans les prochains jours, rapporte la presse espagnole.

Sa possible inclusion dans l'effectif de Carlo Ancelotti intervient dans un contexte marqué par plusieurs absences, notamment celle de l'attaquant brésilien Rodrygo Goes, blessé aux ischio-jambiers lors de la victoire mardi soir à domicile contre le Borussia Dortmund (5-2) en Ligue des champions.

Rodrygo doit passer des examens supplémentaires ce jeudi pour déterminer la nature et la gravité de sa blessure, ce qui pourrait ouvrir une porte à Brahim Diaz en attaque, estime-t-on.

En parallèle, le gardien belge Thibaut Courtois, également blessé à l'adducteur de la jambe gauche, ne sera pas disponible pour le Clasico. A ces indisponibilités s'ajoutent celles de David Alaba et Dani Carvajal, tous deux touchés aux genoux.

Malgré ces absences, Carlo Ancelotti a supervisé une séance d'entraînement pour les titulaires du match contre Dortmund, qui se sont concentrés sur des exercices de récupération.

Le reste de l'effectif a suivi un programme plus intensif, sous la supervision du préparateur physique Antonio Pintus, combinant des exercices physiques et tactiques avant de terminer par des matchs sur des terrains réduits, indique le club madrilène sur son site officiel.

Classement FIFA Le Maroc remonte au 13^{ème} rang mondial



Le Maroc a gagné une place pour prendre le 13^e rang mondial, dans le classement de la Fédération internationale de football (FIFA), publié jeudi.

Avec 1681,57 points, les Lions de l'Atlas conservent la première place à l'échelle africaine devant le Sénégal, qui occupe le 20^e rang, avec 1627,13 points.

L'équipe nationale de football se maintient également à la première position au niveau arabe, devant l'Egypte, 30^e, avec 1526,25 points.

A l'échelle mondiale, l'Argentine reste toujours en tête du classement FIFA, suivie de la France et de l'Espagne.

Cyclisme Le Maroc prend part au Tour du Faso 2024



La sélection marocaine de cyclisme prendra part au 35^{ème} Tour international du Burkina Faso, prévu du 25 octobre au 3 novembre 2024.

Tenant du titre, le Maroc engagera lors de cette édition, Adil El Arbaoui, Mohcine El Kouraji, El Houcaine Sabbahi, Ibrahim Sabbahi, Driss El Alouani et Mehdi Arbaoui, indique un communiqué de la Fédération Royale marocaine de cyclisme, notant que Mouhssine Lahsaini, vainqueur du Tour Faso-2015, assurera l'encadrement.

Outre le Maroc, le Bénin, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Nigeria, ainsi que des équipes belge, russe et hollandaise et trois formations locales, seront de la partie, ajoute la même source.

Les coureurs cyclistes parcourront un total de 1175 Km répartis sur 10 étapes, dont la plus longue atteint les 138,5 Km.

La FRMC avait organisé un stage de préparation à Béni Mellal en prévision de cette compétition.

Le WAC s'emmêle les pinceaux face au CODM

MAS-Raja en prologue de la 8^{ème} manche

Le COD Meknès s'est imposé à domicile face au Wydad de Casablanca, mercredi, en match de la 7^{ème} journée de la Botola Pro D1, disputé au stade Hassan II de Fès.

Les deux buts des Meknassis ont été inscrits sur pénaltys par Adnane Berdad (57^e) et Anas El Mahraoui (75^e).

L'Ittihad Tanger, lui, s'est incliné face à la Renaissance Zemamra (0-1). L'unique réalisation de cette rencontre, qui a eu pour cadre le stade Saniet Rmel à Tétouan, a été signée Ismail Gourad à la 5^{ème} minute du temps additionnel de la 1^{ère} mi-temps.

Quant à la Renaissance Berkane, elle s'est imposée à domicile face à la Jeunesse Soualem (1-0). Le but des Oranges a été signé Adil Tahif à la 2^{ème} minute du temps additionnel de la 1^{ère} mi-temps.

Enfin, le FUS Rabat a battu l'Olympic Safi par 3 à 0 dans un match disputé au Stade municipal de Kénitra.

Les trois réalisations des Fussistes ont été signées Hamza Hannouri (45^e), Abdesamad Mahir (62^e) et Hodaifa El Mahssani (90^e+4, pén.).

Pour ce qui est des rencontres disputées mardi, le choc Raja-ASFAR s'est soldé sur un nul blanc, au moment où le MAS a eu raison en déplacement du Chabab de Mohammédia sur le court score de 1 à 0. Sur ce même score le DHJ a battu le MAT, alors que le HUSA a disposé de l'UTS par 2 à 1.

Il y a lieu de signaler que la Botola Pro D1 se poursuivra en cette fin de semaine avec la programmation de la huitième journée, entamée vendredi par les oppositions MAS-Raja et MAT-SCCM, dont les coups d'envoi sont prévues respectivement à 16 heures et à 18 heures.

Samedi, quatre matches sont au programme, à savoir UTS-DHJ (16h00), HUSA-CODM (18h00), ASFAR-OCS (18h00) et WAC-RSB (20h00). Quant aux rencontres dominicales, elles sont au nombre de deux et opposeront la RCAZ au FUS (16h00) et JSS-IRT (18h00).

| Classement | | | | | | | | | | |
|------------|------|--------|-----|---|---|---|---|----|----|------|
| Classement | Logo | Equipe | Pts | J | V | N | D | MP | GC | Diff |
| 11 | | WAC | 14 | 7 | 4 | 3 | 0 | 1 | 3 | 2 |
| 12 | | MAR | 13 | 7 | 4 | 3 | 0 | 0 | 2 | 1 |
| 13 | | FAR | 10 | 7 | 3 | 3 | 1 | 11 | 3 | 4 |
| 14 | | RAJ | 10 | 7 | 3 | 3 | 1 | 1 | 4 | 3 |
| 15 | | WAD | 10 | 7 | 3 | 3 | 1 | 13 | 4 | 4 |
| 16 | | WAC | 10 | 7 | 3 | 3 | 1 | 13 | 4 | 3 |
| 17 | | ITTE | 10 | 7 | 3 | 3 | 1 | 1 | 4 | 1 |
| 18 | | MPVA | 10 | 7 | 3 | 3 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 19 | | RZA | 10 | 7 | 3 | 3 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 20 | | RSB | 10 | 7 | 3 | 3 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 21 | | TAJ | 10 | 7 | 3 | 3 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 22 | | JSS | 9 | 7 | 3 | 3 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 23 | | CODM | 9 | 7 | 3 | 3 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 24 | | SDC | 7 | 7 | 2 | 3 | 2 | 1 | 1 | 1 |
| 25 | | MAT | 3 | 7 | 1 | 3 | 3 | 4 | 1 | 7 |
| 26 | | CEOM | 1 | 7 | 0 | 1 | 6 | 0 | 1 | 15 |

Le Barça passe quatre buts au Bayern Munich

Petit chelem d'entrée de Liverpool



Le FC Barcelone a éreinté le Bayern Munich (4-1) à Montjuïc mercredi lors de la 3e journée de Ligue des champions, qui a aussi vu Liverpool gagner à Leipzig (1-0) et se hisser en tête du classement.

Le Barça, entraîné par l'ancien entraîneur du Bayern Hansi Flick, qui avait été l'architecte de l'humiliation historique de Messi et les siens en 2020 (8-2), a en partie effacé plusieurs années de déconvenue contre les Allemands.

Il a rapidement pris les commandes par

Raphinha avant de céder du terrain et de concéder l'égalisation d'Harry Kane, mais l'ancien Rennais avait décidé de continuer sur sa lancée et a marqué deux autres buts, pour un triplé d'anthologie. Barcelone est 10e avec 6 points, le Bayern 23e avec 3 points.

Le Liverpool d'Arne Slot, qui avait la difficile tâche de succéder à Jürgen Klopp, continue d'impressionner, en battant Leipzig à l'extérieur (1-0), d'un but de Darwin Núñez reprenant une tête de Mohamed Salah. Les Reds sont co-leaders avec Aston

Villa, seule autre équipe à avoir gagné ses trois rencontres.

Manchester City complète le podium. Les hommes de Pep Guardiola ont déroulé face au Sparta Prague (5-0) et comptent sept points.

Le Benfica Lisbonne, qui avait pourtant écrasé l'Atletico lors de la 2e journée, s'est fait surprendre à domicile par le Feyenoord (3-1).

De même que l'Atletico par Lille (3-1), qui a réussi l'exploit d'avoir fait tomber l'autre géant madrilène après la victoire contre

Kylian Mbappé et ses coéquipiers lors de la précédente journée (1-0).

Sur la pelouse du fraîchement retraité de l'équipe de France Antoine Griezmann et des siens, Lille a fait le dos rond et infligé une nouvelle déconvenue à l'Atletico, déjà corrigé par le Benfica (4-0) lors de la 2e journée.

Bruno Genesio avait choisi d'aligner une équipe B avant le derby contre Lens ce weekend et cela s'est ressenti en première mi-temps. Notamment avec l'erreur de débutant d'un... débutant, le défenseur Ousmane Touré, qui a offert le ballon à Julian Alvarez, clinique face à Lucas Chevalier (8e).

Heureusement pour Lille, l'Atletico n'a pas su tuer le match, la faute notamment à son attaquant Sorloth, très imprécis. Et Edon Zhegrovica a permis aux Dogues de revenir en seconde mi-temps d'une belle frappe lointaine déviée (61e). Jonathan David a ensuite transformé un pénalty litigieux (74e).

De son côté, le Bayer Leverkusen n'a pas su battre Brest au Roudourou (1-1). Les deux clubs émergent à sept points. L'incontournable Florian Wirtz a ouvert le score en se plaçant malicieusement pour recevoir la balle seul à l'entrée de la surface avant de fixer Bizot (24e).

Mais les hommes d'Eric Roy ont ensuite fait preuve de suffisamment de cohésion et d'énergie pour revenir sur une belle reprise de volée de son meilleur joueur de la saison passée, Pierre Lees-Melou (39e). L'entraîneur Xabi Alonso a ensuite compris qu'il ne pourrait se contenter de l'équipe B alignée et a fait rentrer l'artillerie lourde (Xaka, Adli...), mais un peu tard. Brest est 5e et Leverkusen 6e.

L'Inter Milan a assuré à Berne (1-0).

Litige PSG/Mbappé

La commission paritaire de la LFP se prononce ce vendredi

La commission paritaire des recours de la Ligue de football professionnel (LFP) rend vendredi sa décision sur le litige financier entre le PSG et son ancienne star Kylian Mbappé, par ailleurs visé par une enquête pour viol selon la presse suédoise.

L'examen de ce dossier entre le club champion de France et Mbappé intervient dans ce contexte de l'ouverture en Suède d'une enquête pour viol après le passage du joueur et de son entourage il y a deux semaines à Stockholm, les médias suédois affirmant que la star est au cœur des investigations.

Le parquet suédois n'a pas cité de nom et le joueur ne sait pas s'il est visé par l'enquête à ce jour, selon une source proche du dossier.

Dans le litige l'opposant au PSG, le capitaine de l'équipe de France réclame à son ancien club 55 millions d'euros de salaires impayés et autres primes.

Saisie par l'attaquant des Bleus, la commission juridique de la LFP avait préconisé le mois dernier une médiation mais, face au

refus du joueur, elle a demandé dans la foulée au PSG de payer les 55 millions sous huitaine.

Une décision contre laquelle le PSG avait fait appel, qui a donc été examiné mardi dernier.

A la veille de l'examen de ce dossier par la commission paritaire de la LFP et après de premières informations sur l'enquête pour viol à Stockholm, Mbappé avait dénoncé une "fake news" sur les réseaux sociaux, faisant un lien avec l'audience concernant son litige financier avec Paris.

"C'est ça l'information du jour, ne vous laissez pas divertir", avait déclaré devant la LFP l'avocate du joueur, Me Delphine Verheyden.

Le conflit entre les deux parties trouve sa source dans le statut d'un accord passé au cœur du mois d'août 2023 entre l'attaquant et la direction du PSG.

L'attaquant star était alors mis à l'écart de l'équipe pour avoir refusé de prolonger au PSG. Cette prolongation aurait garanti au club de toucher l'argent d'un transfert alors que Mbappé s'est engagé libre avec le



Real Madrid au terme de la saison passée.

Dans cet accord, le joueur s'engageait à renoncer à 55 millions de primes diverses s'il venait à partir libre en fin de saison.

Mais la validité de cet accord, que le joueur lui-même avait évoqué publiquement face aux journalistes en janvier dernier, est contestée par le camp de la star. Dans son entourage, on parle d'un "accord occulte".

"En droit et en fait, le joueur a pris des engagements publics et privés clairs et répétés que le club demande simplement d'honorer, et le joueur a bénéficié d'avantages sans précédent de la part du club pendant sept ans", explique de son côté le PSG, évoquant "une question de bonne foi, d'honnêteté, de maintien des valeurs et de respect de l'institution parisienne et de ses supporters".

Dopé aux nouvelles technologies, le wifi dans les avions devient un produit d'appel

Auparavant cher et parfois peu fiable, l'internet en vol gratuit devient un produit d'appel pour certaines compagnies aériennes, qui s'appuient sur de récentes avancées technologiques afin de promettre un service "comme à la maison".

Delta, United, Japan Airlines et Air France: des transporteurs du monde entier ont rivalisé d'annonces ces dernières semaines sur l'arrivée ou l'extension d'offres de connectivité à bord.

Et fait notable pour un secteur qui a habitué ses clients à payer pour des services auparavant offerts, comme les bagages et le choix du siège, les compagnies font miroiter "un wifi très haut débit et totalement gratuit", comme l'a vanté Air France fin septembre.

Cette mise en place à partir de 2025 représentera un saut qualitatif pour les passagers, espère Fabien Pelous, directeur de l'expérience client de la compagnie française, en concédant que l'offre jusqu'ici proposée n'était "pas satisfaisante".

"On a regardé l'état du marché, et il y a de nouveaux acteurs, dont Starlink, qui offrent à travers une technologie différente (...) un niveau de qualité qui est quasiment équivalent à l'internet chez vous", explique M. Pelous à l'AFP.

Les premières expériences d'internet à bord remontent à 2004 avec Boeing et Lufthansa. Depuis, des acteurs comme ViaSat, Panasonic et Thales ont développé leurs produits qui équipent des centaines d'appareils.

Les constellations de satellites comme celles de Starlink ont "changé la donne", juge Seth Miller, propriétaire de la spécialité dans les services proposés aux clients dans les avions. Aux Etats-Unis, la société

d'Elon Musk équipe déjà les appareils d'Hawaiian Airlines et du transporteur régional JSX.

Alors que les satellites de télécommunication géostationnaires classiques sont situés à 35.000 km d'altitude, les constellations évoluent à quelque 600 km, réduisant le délai de latence, avec une bande passante adaptée au "streaming" de vidéos.

De quoi permettre aux clients de personnaliser encore plus leurs voyages: "on ne sera même plus tributaire de la liste des choix du cinéma de la compagnie aérienne, on pourra continuer à avoir accès à Amazon Prime, à Netflix", relève Paul Chiambaretto, professeur de stratégie et marketing à la Montpellier Business School.

Et pour les compagnies, "un service de qualité qui soit en plus gratuit, c'est le Graal" en terme de satisfaction des clients et donc de fidélisation, complète M. Miller.

"Gratuit" reste à relativiser, souligne néanmoins Joe Leader, directeur général de l'Association de compagnies aériennes pour l'expérience passager (Apex) basée aux Etats-Unis, en rapprochant ces offres du "modèle Facebook".

Delta, United et Air France réservent en effet ce wifi haut débit aux membres de leurs programmes de fidélité. L'adhésion est gratuite mais ouvre un nouveau champ à leurs opérations de marketing.

"Nos amis de Delta l'ont dit publiquement, un nouvel adhérent sur huit à leur programme SkyMiles finit par prendre la carte de crédit" Delta, ce qui "fait plus que compenser le coût du wifi des sept autres passagers", indique à l'AFP M. Leader.

Certains clients préféreront ne pas s'inscrire et payer leur connexion, prédit-il, Apex conseillant



d'ailleurs aux compagnies de continuer à proposer cette alternative.

Chez Air France, le chantier de l'installation du wifi Starlink sur ses plus de 220 avions prendra du temps et représente un investissement de "dizaines de millions d'euros", selon M. Pelous, pour qui ce choix reflète la stratégie de montée en gamme de la compagnie, et de différenciation avec ses concurrentes.

"Je suis convaincu que dans trois-quatre ans, personne ne comprendra qu'on n'ait pas une connectivité acceptable à bord de l'avion", assure-t-il.

Cette arrivée du haut débit va poser de nou-

veaux défis pour les compagnies et leurs personnels, déjà parfois en butte à des passagers indisciplinés et des conflits entre voisins de rangée.

"On n'a pas envie de passer 12 heures d'un vol transocéanique à côté de quelqu'un qui va faire un Skype", résume M. Chiambaretto: "et puis il y a aussi tout un tas de passagers qui sont très contents d'utiliser l'avion comme une bulle de déconnexion".

M. Leader met lui aussi en garde: "nos compagnies doivent s'assurer qu'elles font respecter les règles de bienséance plutôt que de laisser se développer un nouveau Far West de bavardage connecté".

Recettes

Sole au four aux herbes fines



Ingrédients :

400 g de tomates bien mûres coupées en quartiers (coupées en deux si on utilise des petites tomates)
4 gousses d'ail émincées
2 c-à-s d'huile d'olive
2 c-à-s de jus de citron frais
2 c-à-s de basilic frais émincé
1 branche de Thym frais
Sel
Poivre
Fleur de sel aux épices grillées
4 Filets de sole

Préparation :

Préchauffer le four à 220 C. (425 F)
Mélanger les 6 premiers ingrédients dans un grand plat allant au four. Assaisonner de sel et de poivre.
Étaler en une couche uniforme. Cuire pendant 5-7 minutes environ.
Entre-temps, assaisonner le poisson avec la fleur de sel aux épices grillées.
Disposer le poisson en une seule couche sur le mélange de tomates.
Cuire à découvert durant 10 minutes environ ou jusqu'à ce que le poisson se détache facilement.
Servir chaud accompagné de riz et légumes.

Sous le plancher océanique, un monde grouillant de vie

Des scientifiques ont découvert des vers géants nichés sous la croûte terrestre au fond des océans, suggérant, dans une étude publiée mardi dans Nature, que les écosystèmes de ces milieux hostiles sont plus vastes qu'imaginé.

Qui n'a jamais soulevé une pierre enfoncée dans la terre pour y découvrir un monde grouillant de vie ? C'est ce qu'a fait une équipe de chercheurs à 2.515 mètres de profondeur au large des côtes de l'Amérique centrale, au niveau de la dorsale est-Pacifique.

Sous cette chaîne de montagnes sous-marines, qui traverse l'océan Pacifique du Nord au Sud, deux plaques tectoniques s'éloignent l'une de l'autre, créant entre autres des cheminées hydrothermales par lesquelles s'échappe l'eau chauffée par le magma et chargée de composés chimiques.

Ces oasis sous-marines, dont l'existence n'a été découverte que dans les années 70, abritent une biodiversité unique. Vers géants tubicoles (qui construisent un tube dans lequel ils vivent) et moules y prospèrent sous une pression 250 fois supérieure à celle de la surface et dans l'obscurité totale, en symbiose avec des bactéries qui produisent des nutriments à partir de minéraux.

L'équipe de scientifiques cherchait à comprendre comment voyageaient les larves des vers tubicoles qui colonisent rapidement les nouveaux champs de sources hydrothermales après une éruption.

"Nous avons émis l'hypothèse que les larves (...) peuvent être entraînées avec l'eau froide des profondeurs dans la croûte, où cette eau se mélange au fluide dans les cheminées avant d'être expulsées à la surface et de s'y installer", raconte à l'AFP Monika Bright, professeure de biologie marine à l'Université de Vienne et co-auteurice de l'étude.

Pour récolter des échantillons à une telle profondeur, l'équipe a utilisé un véhicule sous-marin télécommandé conçu pour explorer les grands fonds marins, équipé de caméras, de bras manipulateurs et d'un large burin pour forer et retourner les roches.

"En essayant d'en collecter", poursuit Mme Bright, "nous avons découvert qu'il y avait des cavités en dessous" et que celles-ci étaient richement peuplées: des microbes et des larves, mais aussi des vers adultes, des patelles (une sorte de mollusque) et des animaux mobiles comme des polychètes (une sorte de ver annélide) ou des gastéropodes (escargots marins).